



BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Premier semestre 2009





SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2009	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 30 JUIN 2009	6
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2008 AU 30 JUIN 2009	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2009	9

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	10
1.c Actifs et passifs financiers	14
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	27
1.e Immobilisations	28
1.f Contrats de location	30
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	31
1.h Avantages bénéficiant au personnel	31
1.i Paiement à base d'actions	33
1.j Provisions de passif	34
1.k Impôt courant et différé	35
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	36
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2009	37
2.a Marge d'intérêts	37
2.b Commissions	38
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	38
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	39
2.e Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	40
2.f Produits et charges des autres activités	42
2.g Coût du risque	43
2.h Ecart d'acquisition	44
2.i Impôt sur les bénéfices	45
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	46
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	48
4.a Evolution du capital et assimilés et du résultat par action	48
4.b Périmètre de consolidation	58
4.c Regroupement d'entreprises	86

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

Les états financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des premiers semestres 2009 et 2008. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004). Il est précisé que le premier semestre 2008 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2008 sous le numéro D.08-0108 et actualisé le 26 août 2008 sous le numéro D.08-0108.A02.

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2009

En millions d'euros,	Notes	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Intérêts et produits assimilés	2.a	23 218	29 298
Intérêts et charges assimilés	2.a	(13 526)	(23 663)
Commissions (produits)	2.b	5 876	5 522
Commissions (charges)	2.b	(2 423)	(2 265)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	4 202	2 721
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	(104)	980
Produits des autres activités	2.f	13 573	11 333
Charges des autres activités	2.f	(11 346)	(9 014)
PRODUIT NET BANCAIRE		19 470	14 912
Charges générales d'exploitation		(10 567)	(8 955)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(599)	(502)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 304	5 455
Coût du risque	2.g	(4 171)	(1 208)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 133	4 247
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		43	148
Gains nets sur autres actifs immobilisés		(7)	354
Ecart d'acquisition	2.h	291	-
RESULTAT AVANT IMPOT		4 460	4 749
Impôt sur les bénéfices	2.i	(1 034)	(1 016)
RESULTAT NET		3 426	3 733
dont intérêts minoritaires		264	247
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		3 162	3 486
Résultat par action ordinaire	4.a	2,90	3,68
Résultat dilué par action ordinaire	4.a	2,89	3,66



ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros,	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Résultat net	3 426	3 733
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	19	(3 954)
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(47)	(891)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	119	(2 418)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	113	(554)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(165)	(4)
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(14)	(14)
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	13	(73)
Total cumulé	3 445	(221)
- Part du groupe	3 160	(454)
- Part des minoritaires	285	233

**BILAN AU 30 JUIN 2009**

En millions d'euros	30 juin 2009	31 décembre 2008
ACTIF		
Caisse, banques centrales, CCP	50 072	39 219
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 010 587	1 192 271
Instruments financiers dérivés de couverture	5 693	4 555
Actifs financiers disponibles à la vente	205 823	130 725
Prêts et créances sur les établissements de crédit	114 139	69 153
Prêts et créances sur la clientèle	704 751	494 401
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 988	2 541
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 059	14 076
Actifs d'impôts courants et différés	12 038	6 055
Comptes de régularisation et actifs divers	123 127	81 926
Participation des assurés aux bénéfices différée	408	531
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 359	2 643
Immeubles de placement	10 939	9 920
Immobilisations corporelles	17 391	14 807
Immobilisations incorporelles	2 210	1 810
Ecarts d'acquisition	10 738	10 918
TOTAL ACTIF	2 289 322	2 075 551
DETTES		
Banques centrales, CCP	2 243	1 047
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	891 196	1 054 802
Instruments financiers dérivés de couverture	8 894	6 172
Dettes envers les établissements de crédit	240 548	186 187
Dettes envers la clientèle	606 318	413 955
Dettes représentées par un titre	212 361	157 508
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	500	282
Passifs d'impôts courants et différés	3 408	3 971
Comptes de régularisation et passifs divers	115 996	83 434
Provisions techniques des sociétés d'assurance	92 844	86 514
Provisions pour risques et charges	10 624	4 388
Dettes subordonnées	29 466	18 323
Total Dettes	2 214 398	2 016 583
CAPITAUX PROPRES		
Capital et réserves liées	25 883	13 828
Réserves consolidées	37 349	37 909
Résultat de l'exercice, part du groupe	3 162	3 021
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	66 394	54 758
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1 532)	(1 530)
Total Part du groupe	64 862	53 228
Réserves et résultat des minoritaires	10 481	6 179
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(419)	(439)
Total intérêts minoritaires	10 062	5 740
Total Capitaux Propres Consolidés	74 924	58 968
TOTAL PASSIF	2 289 322	2 075 551



TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2008 AU 30 JUIN 2009

Part du groupe en millions d'euros	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			Total capitaux propres
	Actions ordinaires, actions de préférence et réserves liées nettes de titres autodétenus	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total Capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
Capital et réserves au 31 décembre 2007	12 853	6 743	30 931	50 527	(1 232)	4 466	38	53 799
Affectation du résultat de l'exercice 2007			(3 016)	(3 016)				(3 016)
Augmentations de capital et émissions	47	500		547				547
Mouvements sur titres propres	(211)	(20)	(227)	(458)				(458)
Opérations résultant de plans de paiement en actions	54		3	57				57
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(109)	(109)				(109)
Autres variations			(5)	(5)				(5)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					(856)	(3 036)	(48)	(3 940)
Résultat net du premier semestre 2008			3 486	3 486				3 486
Capital et réserves au 30 juin 2008	12 743	7 223	31 063	51 029	(2 088)	1 430	(10)	50 361
Augmentations de capital et émissions	309	3 300		3 609				3 609
Mouvements sur titres propres	481	(2)	190	669				669
Opérations résultant de plans de paiement en actions	(6)		71	65				65
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(123)	(123)				(123)
Autres variations			(26)	(26)				(26)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					408	(1 998)	728	(862)
Résultat net du deuxième semestre 2008			(465)	(465)				
Capital et réserves au 31 décembre 2008	13 527	10 521	30 710	54 758	(1 680)	(568)	718	53 228
Affectation du résultat de l'exercice 2008			(1 043)	(1 043)				(1 043)
Augmentations de capital et émissions	12 054			12 054				12 054
Réductions de capital et remboursements		(2 550)		(2 550)				(2 550)
Mouvements sur titres propres	124	13	(8)	129				129
Opérations résultant de plans de paiement en actions	78		(31)	47				47
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(145)	(145)				(145)
Autres variations			(18)	(18)				(18)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					48	106	(156)	(2)
Résultat du premier semestre 2009			3 162	3 162				3 162
Capital et réserves au 30 juin 2009	25 783	7 984	32 627	66 394	(1 632)	(462)	562	64 862



Intérêts minoritaires

en millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capital et réserves au 31 décembre 2007	5 712	(118)	5 594
Affectation du résultat de l'exercice 2007	(184)		(184)
Rémunération des preferred shares	(136)		(136)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(38)		(38)
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	248		248
Autres variations	55		55
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(14)	(14)
Résultat net du premier semestre 2008	247		247
Capital et réserves au 30 juin 2008	5 904	(132)	5 772
Affectation du résultat de l'exercice 2007	(9)		(9)
Rémunération des preferred shares	(49)		(49)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(42)		(42)
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	248		248
Autres variations	(57)		(57)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(307)	(307)
Résultat net du deuxième semestre 2008	184		184
Capital et réserves au 31 décembre 2008	6 179	(439)	5 740
Affectation du résultat de l'exercice 2008	(230)		(230)
Rémunération des preferred shares	(107)		(107)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(5)		(5)
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	176		176
Autres variations	-		-
Incidence de la prise de contrôle de Fortis	4 203		4 203
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		21	21
Résultat du premier semestre 2009	264		264
Capital et réserves au 30 juin 2009	10 480	(418)	10 062



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2009

En millions d'euros	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Résultat avant impôts	4 460	4 749
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat	26 207	10 870
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 722	1 430
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(220)	19
Dotations nettes aux provisions	8 923	3 610
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(43)	(148)
Produits nets des activités d'investissement	(4)	(310)
(Pertes) produits nets des activités de financement	720	(746)
Autres mouvements	15 109	7 015
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(17)	(14 198)
(Diminution) augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(38 865)	25 412
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle	17 836	2 205
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	23 123	(39 540)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(1 189)	(1 662)
Impôts versés	(922)	(613)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENeree PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	30 650	1 421
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations	2 908	3 055
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(551)	(398)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	2 357	2 657
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	5 021	(3 283)
(Diminution) augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement	(14 230)	(1 807)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(9 209)	(5 090)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE	14	(821)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE	23 812	(1 833)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période	42 961	24 038
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	39 219	18 542
Comptes passifs de banques centrales et CCP	(1 047)	(1 724)
Prêts à vue aux établissements de crédit	13 514	15 497
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(8 673)	(8 165)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(52)	(112)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période	66 773	22 205
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	50 072	19 850
Comptes passifs de banques centrales et CCP	(2 243)	(4 599)
Prêts à vue aux établissements de crédit	34 479	15 030
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(15 185)	(8 106)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(350)	30
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE	23 812	(1 833)



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2009, le Groupe applique les dispositions d'IAS 1 révisée et propose en conséquence un nouvel « Etat du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres ». L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2009 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2009.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2009 n'est qu'optionnelle et notamment IFRS 3 et IAS 27 révisées. Enfin, un amendement à IFRS 7 relatif à l'amélioration de l'information à fournir sur les instruments financiers applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 n'est pas encore adopté par l'Union Européenne ; il serait sans effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2009 car il se rapporte à un type d'information non repris dans les comptes semestriels condensés.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission



résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».



Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.



1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

² Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».



- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.



Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.



- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

• Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».



Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



1.c.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales).
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les



modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen de critères tels que la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition, la durée sur laquelle une baisse du cours est observée ou la combinaison de ces deux éléments, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une provision, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini deux critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, l'autre fondé sur la durée d'observation d'une baisse de cours fixée à un an lorsqu'elle est associée à une baisse d'au moins 30 % du cours par rapport à la valeur d'acquisition, en moyenne sur cette durée.

Une méthode qualitative similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.



1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur du marché par résultat »,
 - vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

**1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».



- Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux



d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

- **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et



- des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché, s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

La banque distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers telles que prescrites par les normes comptables internationales :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.



Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

- Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.

Certains instruments financiers complexes, peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

**1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du



Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

En cas d'existence d'un moins value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.



Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les valeurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».



1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.



- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;



- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs



anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT A BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.



Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

- Plans de rémunération variable en espèces indexées sur le cours de l'action

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à condition d'acquisition.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en dette inscrite au passif du bilan est calculée en fonction de la valeur de l'action et de la réalisation des conditions d'acquisition. Elle est révisée à chaque arrêté et toute variation ultérieure de la dette est comptabilisée en résultat de la période.

- Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.



1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.l TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).



1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2009

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2009			1er semestre 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	13 157	(3 925)	9 232	13 582	(5 605)	7 977
Comptes et prêts / emprunts	12 243	(3 674)	8 569	12 743	(5 380)	7 363
Opérations de pensions	78	(172)	(94)	7	(144)	(137)
Opérations de location-financement	836	(79)	757	832	(81)	751
Opérations interbancaires	1 492	(2 219)	(727)	2 467	(3 714)	(1 247)
Comptes et prêts / emprunts	1 355	(2 018)	(663)	2 316	(3 222)	(906)
Opérations de pensions	137	(201)	(64)	151	(492)	(341)
Emprunts émis par le groupe	-	(2 358)	(2 358)	-	(3 892)	(3 892)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 145	(1 104)	41	819	(805)	14
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	399	(1 283)	(884)	696	(646)	50
Portefeuille de transactions	4 209	(2 637)	1 572	9 077	(9 001)	76
Titres à revenu fixe	1 922	-	1 922	2 133	-	2 133
Opérations de pensions	2 085	(1 912)	173	6 904	(7 636)	(732)
Prêts / emprunts	202	(340)	(138)	40	(74)	(34)
Dettes représentées par un titre		(385)	(385)	-	(1 291)	(1 291)
Actifs disponibles à la vente	2 472	-	2 472	2 297	-	2 297
Actifs détenus jusqu'à échéance	344	-	344	360	-	360
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	23 218	(13 526)	9 692	29 298	(23 663)	5 635

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 249 millions d'euros au premier semestre 2009 contre 171 millions d'euros au premier semestre 2008.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « Gains ou pertes latents ou différés » et rapporté au résultat est un profit net de 14 millions d'euros au premier semestre 2009 et au premier semestre 2008.



2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 1 466 millions et 165 millions d'euros au premier semestre 2009, contre un produit de 1 285 millions d'euros et une charge de 148 millions d'euros au premier semestre 2008.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 872 millions d'euros au premier semestre 2009, contre 985 millions d'euros au premier semestre 2008.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	1er semestre 2009			1er semestre 2008		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe	807	(1 138)	(331)	(4 909)	6 275	1 366
Titres à revenu variable	942	44	986	(12 306)	789	(11 517)
Instruments financiers dérivés	2 312	-	2 312	12 844	-	12 844
Opérations de pension	(117)	43	(74)	91	(10)	81
Prêts	221	(82)	139	(81)	(83)	(164)
Emprunts	(281)	71	(210)	157	145	302
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(145)	-	(145)	(460)	-	(460)
Réévaluation des positions de change	1 525	-	1 525	269	-	269
Total	5 264	(1 062)	4 202	(4 395)	7 116	2 721

Dans le cadre des couvertures de valeur, le produit net de la période sur les instruments financiers de couverture compris dans les instruments financiers dérivés s'élève à 400 millions d'euros (produit net de 445 millions d'euros au premier semestre 2008), et la perte nette sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 458 millions d'euros (perte nette de 449 millions d'euros au premier semestre 2008).

En outre, les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2009 et 2008 l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.



2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Titres à revenu fixe et prêts ⁽¹⁾	65	(26)
Plus ou moins values de cession	65	(26)
Actions et autres titres à revenu variable	(169)	1 006
Produits de dividendes	309	460
Charge de dépréciation	(1 102)	(144)
Plus values nette de cession	624	690
Total	(104)	980

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.g).

Les résultats latents précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés » des capitaux propres, et inscrits en résultat représentent une perte de 205 millions d'euros au cours du premier semestre 2009, contre un produit de 571 millions d'euros au cours du premier semestre 2008.

La charge de dépréciation relative aux titres à revenu variable comprend les provisions constituées dans la période sur les participations cotées dont la baisse de la valeur de marché traduite dans la monnaie fonctionnelle a été jugée suffisamment significative, compte tenu de l'historique de cours en euro observé sur les douze derniers mois. Ainsi, est-ce en particulier le cas de la participation détenue par le Groupe dans le groupe sud-coréen ShinHan Financial Group qui a fait l'objet d'une dotation de 282 millions d'euros du fait de la dépréciation de la monnaie locale.

Le Groupe ne détient pas de participation significative cotée dont la valeur de marché au 30 juin 2009 est inférieure de plus de 50 % à son prix d'acquisition.



2.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT A DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Le développement de la crise financière qui affecte l'ensemble des marchés financiers dans le monde depuis le début du deuxième semestre 2007 s'est poursuivi en 2008 et au premier semestre 2009 et a atteint une ampleur et une intensité inégalées au quatrième trimestre 2008. Les effets de la crise ont été particulièrement sensibles sur le volume et la durée des opérations de financement interbancaires, sur le volume et les conditions des syndications entre banques d'opérations à effet de levier ainsi que sur les échanges des instruments structurés issus d'opérations de titrisations. Ils ont conduit à la raréfaction de la liquidité sur un grand nombre de marchés ou de segments de marché et à la disparition totale ou quasi-totale des transactions ou des références de marché fiables sur un nombre important d'instruments financiers.

Ces circonstances exceptionnelles ont entraîné une évolution du mode de gestion d'instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente car destinés à être cédés et désormais conservés et gérés au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente. Ces instruments ont donc été reclassés dans les catégories comptables correspondantes conformément à la faculté offerte par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

Ces reclassements ont été réalisés au quatrième trimestre de l'année 2008 et au deuxième trimestre 2009 (pour l'essentiel au 30 juin) et sont résumés dans le tableau suivant:

En millions d'euros	Montant à la date du reclassement		30-juin-09		31 décembre 2008	
	2e trimestre 2009	4e trimestre 2008	valeur au bilan	valeur de marché ou de modèle	valeur au bilan	valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	2 760	7 844	8 178	7 927	7 816	7 405
En prêts et créances sur la clientèle	2 760	7 077	7 958	7 707	7 079	6 668
En actifs financiers disponibles à la vente	-	767	220	220	737	737
Actifs financiers extraits du portefeuille des actifs disponibles à la vente et reclassés	1 158	-	1 086	1 086	-	-
En prêts et créances sur la clientèle	1 158	-	1 086	1 086	-	-

A la date du reclassement, les flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables s'élèvent au titre du second trimestre 2009 à 4 824 millions d'euros pour les actifs reclassés en prêts et créances sur la clientèle (au titre du quatrième trimestre 2008, 7 904 millions d'euros ont été reclassés en prêts et créances sur la clientèle et 790 millions d'euros en actifs disponibles à la vente). Les taux moyens d'intérêt effectif déterminés sur ces actifs s'élèvent à 8,4% (au titre du quatrième trimestre 2008, 7,6% pour les actifs reclassés en prêts et créances sur la clientèle et 6,7% pour les actifs reclassés en actifs disponibles à la vente).



Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés sur la période, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés :

En millions d'euros	1er semestre 2009	1er semestre 2008	jusqu'à la date de reclassement en 2008
Eléments de résultats et de capitaux propres (avant impôts)	(347)	(441)	(487)
afférents aux actifs reclassés en 2009			
- en résultat	(218)	(218)	
- en capitaux propres	(255)	(223)	
afférents aux actifs reclassés en 2008			
- en résultat			
en intérêts et produits assimilés	167		
en autres gains ou pertes	(67)		(487)
- en capitaux propres	26		-
Résultat (avant impôts) qui aurait été celui des instruments reclassés en 2008 si le reclassement n'avait pas été effectué	188	-	-
- en gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	70	-	-
- en intérêts et produits assimilés	118	-	-



2.f PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2009			1er semestre 2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	10 338	(8 949)	1 389	8 412	(6 966)	1 446
Produits nets des immeubles de placement	558	(234)	324	416	(127)	289
Produits nets des immobilisations en location simple	2 237	(1 942)	295	2 098	(1 744)	354
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	85	(15)	70	92	(14)	78
Autres produits	355	(206)	149	315	(163)	152
Total net des produits et charges des autres activités	13 573	(11 346)	2 227	11 333	(9 014)	2 319

- Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Primes acquises brutes	9 027	7 661
Variation des provisions techniques	(4 971)	1 333
Charges des prestations des contrats	(3 737)	(3 904)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(74)	(134)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	1 135	(3 534)
Autres produits et charges	9	24
Total des produits nets de l'activité d'assurance	1 389	1 446

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.



2.g COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	1er semestre 2009	Exercice 2008
Dotations nettes aux dépréciations	(4 161)	(1 248)
Récupérations sur créances amorties	232	166
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(242)	(126)
Total du coût du risque de la période	(4 171)	(1 208)

Coût du risque de la période par nature d'actifs en millions d'euros	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(147)	3
Prêts et créances sur la clientèle	(3 592)	(1 013)
Actifs financiers disponibles à la vente	(268)	(80)
Instruments financiers des activités de marché	(84)	-
Autres actifs	(3)	-
Engagements par signature et divers	(77)	(118)
Total du coût du risque de la période	(4 171)	(1 208)



2.h ECARTS D'ACQUISITION

La dégradation de l'environnement économique sur plusieurs types d'activité dans un contexte déjà fragilisé par la crise survenue depuis la fin 2007 a conduit exceptionnellement à réexaminer en cours d'année la justification des survaleurs. La majorité des survaleurs a ainsi été testée au 30 juin 2009. Les marchés émergents, les activités de crédit à la consommation et de location avec services apparaissent affectés et présentent des perspectives à moyen terme en retrait par rapport aux plans d'activité. Ainsi, au 30 juin 2009, des dépréciations ont été constatées au niveau de quatre ensemble homogènes de métiers (Unités Génératrices de Trésorerie : UGT) : Personal Finance, Arval, UkrSibBank et Banque du Sahara.

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros,	Valeur nette comptable de l'écart d'acquisition		Dépréciations comptabilisées au cours du premier semestre 2009
	30 juin 2009	31 décembre 2008	
Ecarts d'acquisition positifs dépréciés au cours du premier semestre 2009			
Retail Banking	2 396	2 730	(524)
<i>dont Personal Finance</i>	1 885	2 003	(257)
<i>dont Arval</i>	451	509	(105)
<i>dont UkrSibBank</i>	-	119	(123)
<i>dont Banque du Sahara</i>	60	99	(39)
Autres écarts d'acquisition positifs			
Retail Banking	5 676	5 695	
<i>dont BancWest</i>	3 553	3 574	
<i>dont Banque de détail en Italie (BNL bc)</i>	1 698	1 698	
IS	1 832	1 673	
<i>dont BNP Paribas Personal Investors</i>	416	400	
CIB	628	624	
Autres activités	206	196	
Total des écarts d'acquisitions positifs	10 738	10 918	(524)
Ecart d'acquisition négatif enregistré sur l'acquisition de Fortis			
			815
Total des écarts d'acquisition			291

La valeur recouvrable des ensembles homogènes de métiers a été testée par référence à une valorisation par la méthode des revenus actualisés. Les flux de revenus considérés résultent des plans d'entreprise élaborés par les métiers pour les trois années à venir. Des données prévisionnelles détaillées jusqu'à cinq ans peuvent être utilisées pour les ensembles homogènes de métiers au sein desquels des orientations stratégiques spécifiques sont mises en œuvre.



Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital adapté de la méthode du « Capital Asset Pricing Model ». Cette méthode repose sur un taux sans risque complété d'une prime de risque spécifique à l'activité sous-jacente de l'ensemble homogène de métiers. Pour les activités conduites en pays émergents, une prime de risque spécifique tenant compte des caractéristiques économiques du pays est ajoutée afin d'intégrer les effets de risque pays, de risque de non transfert, et de risque lié à la devise.

2.i IMPOT SUR LES BENEFICES

- Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Charge des impôts courants de la période	(899)	(565)
Charge nette des impôts différés de la période	(135)	(451)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(1 034)	(1 016)



3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de quatre domaines d'activité opérationnels :

- **Retail banking** : ce domaine rassemble les pôles de Banque de Détail en France (BDDF) et en Italie (BNL banca commerciale), ainsi que les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personal Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les activités de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les Marchés émergents ;
- **Investment Solutions (IS)** : ce domaine rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- **Corporate and Investment Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de financement » (Financements spécialisés, Financements Structurés).
- **BNP Paribas-Fortis** : cette acquisition réalisée au deuxième trimestre 2009 (cf note 4.c) rassemble les activités de Banque de Détail en Belgique et au Luxembourg. Elle comprend dans son organisation actuelle différentes autres activités relevant des trois autres domaines d'activité du Groupe. L'ensemble des résultats relatifs à ces différentes activités sont maintenus en 2009 au sein de cette entité afin d'assurer la comparabilité des performances financières des domaines d'activité composant le Groupe.

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.



- Informations par pôle d'activité

- Résultats par pôle d'activité ⁽¹⁾

En millions d'euros	1er semestre 2009						1er semestre 2008					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Autres résultats hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Autres résultats hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking												
Banque de Détail en France ⁽¹⁾	2 933	(1 894)	(219)	820		820	2 910	(1 900)	(66)	944	1	945
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 424	(838)	(251)	335	1	336	1 351	(838)	(150)	363	1	364
Personal Finance	2 108	(1 036)	(882)	190	56	246	1 856	(1 020)	(504)	332	38	370
Autres métiers Retail Banking	2 492	(1 539)	(1 029)	(76)	(3)	(79)	2 405	(1 404)	(350)	651	119	770
Investment Solution	2 354	(1 665)	(36)	653	(32)	621	2 659	(1 712)		947	19	966
Corporate and Investment Banking												
Conseils et marchés de capitaux	5 561	(2 663)	(574)	2 324	5	2 329	1 847	(1 617)	(137)	93	25	118
Métiers de financement	1 486	(574)	(867)	45		45	1 316	(591)	(3)	722	1	723
BNP Paribas-Fortis	1 441	(693)	(295)	453	21	474	-	-	-	-	-	-
Autres activités ⁽²⁾	(329)	(264)	(18)	(611)	279	(332)	568	(375)	2	195	298	493
Total Groupe	19 470	(11 166)	(4 171)	4 133	327	4 460	14 912	(9 457)	(1 208)	4 247	502	4 749

- Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	1er semestre 2009	1er semestre 2008
France	6 106	6 799
Autres pays européens	8 316	4 599
Amériques	2 907	1 885
Asie - Océanie	1 249	990
Autres pays	892	639
Total Groupe	19 470	14 912

(1) : Banque de détail en France et BNL banca commerciale après réaffectation chez Investment Solution d'un tiers de l'activité Banque Privée France et Banque Privée Italie.

(2) : y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées BNP Paribas Capital



4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.a EVOLUTION DU CAPITAL ET ASSIMILES ET DU RESULTAT PAR ACTION

- Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours du premier semestre 2009

Les délégations suivantes en cours de validité au cours du premier semestre 2009, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours du premier semestre 2009
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (13 ^e résolution)	Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i> <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (14 ^e résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et octroi d'un délai de priorité, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i> <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (15 ^e résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 250 millions d'euros (soit 125 millions d'actions).</i> <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (16 ^e résolution)	Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital <i>Le montant maximum de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10% du capital social de BNP Paribas.</i> <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	88 235 294 actions ordinaires ont été émises pour un nominal de 2 euros dans le cadre du rapprochement Fortis.



Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (17 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription <i>La décision est prise de limiter le montant global des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les quatorzième à seizième résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 et la treizième résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 susmentionnées, d'une part à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, et d'autre part à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance.</i>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (19 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les treizième à quinze résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 et la treizième résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 susmentionnées, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance, susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les treizième à quinze résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 et la treizième résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.</i>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^e résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5% par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 638 255 actions gratuites ordinaires lors du Conseil d'administration du 6 mars 2009
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^e résolution)	Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global, commun aux 21^e et 22^e résolutions de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 2 376 600 options de souscription lors du Conseil d'administration du 6 mars 2009
Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009 (2 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par émission d'actions de préférence réservée à la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE) <i>Le capital de BNP Paribas est augmenté de 374 449 338 euros, soit 187 224 669 actions de préférence dites action de catégorie « B ». Cette opération a dégagé une prime d'émission de 4 725 550 645,56 euros.</i>	187 224 669 actions de préférence ont été émises pour un nominal de 2 euros
Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009 (3 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d' augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 36 millions d'euros, par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Les opérations envisagées au sein de cette résolution peuvent également prendre la forme de cession d'actions aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et rend caduque à hauteur des montant non utilisés, toute autorisation précédente de même nature.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution



Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009 (4 ^e résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</i> <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet à compter du 27 mars 2009, la délégation conférée par la 18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (3 ^e résolution)	Acceptation par l'Assemblée Générale de proposer aux actionnaires un dividende payable en numéraire ou en actions ordinaires nouvelles. <i>Le paiement en actions ordinaires nouvelles aurait pour conséquence d'augmenter le capital de la société.</i> <i>Le capital de BNP Paribas est augmenté de 42 840 508 euros, soit 21 420 254 actions ordinaires.</i> <i>Cette opération a dégagée une prime d'émission de 706 225 774,38 euros.</i>	21 420 254 actions ont été émises pour un nominal de 2 euros
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (5 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions ordinaires par la Société jusqu'à détenir au maximum 10% du capital <i>Lesdites acquisitions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i> <i>- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'Entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou d'épargne d'entreprise, de programmes d'options d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel</i> <i>- l'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale (15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009)</i> <i>- l'échange dans le but de réaliser des opérations de croissance externe</i> <i>- la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.</i> <i>Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (13 ^e résolution)	Emission, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital <i>Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10% du capital social de BNP Paribas.</i> <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet la délégation conférée par la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i>	500 000 actions ordinaires ont été émises pour un nominal de 2 euros dans le cadre du rapprochement Fortis
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (15 ^e résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions <i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i> <i>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 23^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 21 mai 2008.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

**Augmentations de capital liées à l'acquisition de Fortis Banque SA/NV et BGL SA**

BNP Paribas a conclu un accord avec l'Etat Belge et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg portant sur l'acquisition pour BNP Paribas de certaines sociétés du groupe Fortis auprès de l'Etat Belge, agissant à travers la SFPI et de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'opération).

L'opération comprend quatre apports, rémunéré chacun par une augmentation de capital :

- de 88 235 294 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Premier Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 263 586 083 actions de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 54,55 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 12 mai 2009 ce Premier Apport en faisant usage de la délégation que lui a conféré l'Assemblée générale du 21 mai 2008 aux termes de sa 16^{ème} résolution. Les actions émises en rémunération de cet apport sont soumises à un engagement de conservation jusqu'au 10 octobre 2010.

- de 32 982 760 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Deuxième Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 98 529 695 actions supplémentaires de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 20,39 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 11^{ème} résolution, approuvé ce Deuxième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative.

- de 11 717 549 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Troisième Apport, lequel consiste en l'apport par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg de 4 540 798 actions de BGL SA, représentant environ 16,57 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 12^{ème} résolution, approuvé ce Troisième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative. L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 5 858 774 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009.

- de 500 000 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Quatrième Apport, lequel consiste en l'apport par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg de 193 760 actions de BGL SA, représentant environ 0,69 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 13 mai 2009 ce Quatrième Apport, sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative en faisant usage de la délégation que lui a conféré l'Assemblée générale du 13 mai 2009 aux termes de sa 13^{ème} résolution. L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 250 000 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009.

En conséquence de ces quatre apports, le capital de BNP Paribas est augmenté de 133 435 603 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 euros.



- Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	en €	Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2007	905 260 308	2	1 810 520 616			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 115 091	2	2 230 182	(1)	(1)	01-janv-07
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	34 479	2	68 958	(1)	(1)	01-janv-08
Nombre d'actions émises au 30 Juin 2008	906 409 878	2	1 812 819 756			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	325 790	2	651 580	(1)	(1)	01-janv-08
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 360 439	2	10 720 878	23-mai-06	(1)	01-janv-08
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2008	912 096 107	2	1 824 192 214			
Augmentation de capital résultant de l'émission d'actions de préférence	187 224 669	2	374 449 338	27-mars-09	30-mars-09	01-janv-08
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	21 420 254	2	42 840 508	27-mars-09	16-juin-09	01-janv-08
Augmentation de capital résultant de l'opération d'acquisition de Fortis	133 435 603	2	266 871 206	(2)	(2)	01-janv-08
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	74 024	2	148 048	(1)	(1)	01-janv-08
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	136 791	2	273 582	(1)	(1)	01-janv-09
Nombre d'actions émises au 30 Juin 2009	1 254 387 448	2	2 508 774 896			
dont actions ordinaires, dites actions de catégorie "A"	1 067 162 779					
dont actions de préférences, dites actions de catégorie "B"	187 224 669					

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

(2) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant les augmentations de capital relatives à l'acquisition de Fortis

- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 68 euros par action, un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre des actions ordinaires composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée générale extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 30 juin 2009, le Groupe BNP Paribas détenait 905 505 actions BNP Paribas représentant 99 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.



Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
Actions détenues au 31 décembre 2007	9 136 114	630	(163 462)	(11)	8 972 652	619
Acquisitions effectuées	749 171	51			749 171	51
Actions remises au personnel	(801 697)	(54)			(801 697)	(54)
Autres mouvements	(198 322)	(10)	2 921 579	170	2 723 257	160
Actions détenues au 30 juin 2008	8 885 266	617	2 758 117	159	11 643 383	776
Acquisitions effectuées	554 901	40			554 901	40
Actions remises au personnel	(775)	-			(775)	-
Livraison d'actions pour l'acquisition de Banco BGN	(3 646 292)	(288)			(3 646 292)	(288)
Autres mouvements	(344 252)	(24)	(4 208 949)	(203)	(4 553 201)	(227)
Actions détenues au 31 décembre 2008	5 448 848	345	(1 450 832)	(44)	3 998 016	301
Acquisitions effectuées	45 550	1			45 550	1
Actions remises au personnel	(920 336)	(72)			(920 336)	(72)
Autres mouvements	(73 779)	(9)	(2 143 946)	(122)	(2 217 725)	(131)
Actions détenues au 30 juin 2009	4 500 283	265	(3 594 778)	(166)	905 505	99

Dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 45 550 actions ont été achetées au prix moyen de 28,34 euros et 49 800 actions ont été vendues au prix moyen de 29,90 euros. Au 30 juin 2009, 157 601 titres représentant 7,3 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier au 30 juin 2009, 870 536 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à leurs bénéficiaires.

- Actions de préférences émises par BNP Paribas

A la suite de l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2009, BNP Paribas a procédé le 31 mars 2009 à l'émission de 187 224 669 actions de préférence pour un montant de 5,1 milliards d'euros au prix unitaire de 27,24 euros au profit de la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE) dans le cadre du Plan français de soutien à l'économie. Cette opération a été autorisée par la Commission européenne. Ces actions sont dépourvues de droit de vote et non convertibles en actions ordinaires.

Ces actions ont droit à un dividende uniquement si un dividende est payé aux porteurs d'actions ordinaires. Ce dividende s'élève à 105% prorata temporis du dividende payé aux actions ordinaires au titre de 2009, 110% au titre de 2010, 115% entre 2011 et 2017, 125% à partir de 2018, soumis à un plancher et un plafond exprimés en pourcentage du prix d'émission (tant que le mécanisme de réduction de ce montant n'a pas été mis en jeu).

Le plancher est un taux fixe de 7,65% pour l'exercice 2009 prorata temporis, puis augmenté de 25 pb supplémentaires à chaque exercice suivant jusqu'à l'exercice 2014, de sorte que le taux fixe sera porté à 8,90% pour les exercices 2014 et suivants. Le plafond est un taux fixe de 14,80%.

A l'initiative de BNP Paribas, les actions de préférence peuvent être rachetées à tout moment au prix correspondant à la moyenne arithmétique des cours de bourse moyens pondérés par les volumes quotidiens de l'action ordinaire pendant les 30 jours de bourse qui précèdent le rachat, avec un plancher et un plafond. Le plancher correspond à 100% du prix d'émission, tant que le mécanisme de réduction de ce montant n'a pas été mis en jeu. Le plafond correspond à un pourcentage du prix d'émission (103% jusqu'au 30/06/2010, 105% jusqu'au 30/06/2011, 110% jusqu'au 30/06/2012, 115% jusqu'au



30/06/2013, 120% jusqu'au 30/06/2014, 125% jusqu'au 30/06/2015, 130% jusqu'au 30/06/2017, 140% jusqu'au 30/06/2019, 150% jusqu'au 30/06/2022, 160% à partir du 1/7/2022).

- Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée
- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés. Les titres de cette émission ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en décembre 2008, à l'issue de la période contractuelle de 10 ans.

Une émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu à taux fixe pendant 10 ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 une émission perpétuelle de même nature de 500 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust III contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre à leur souscripteur une rémunération à taux fixe durant 10 ans. Les titres pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans et trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en juin 2008, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans.

En janvier 2003, une émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

*Preferred shares émises par les filiales du Groupe*

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	9,003%	10 ans	Libor 3 mois + 3,26%
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625%	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342%	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	5,868%	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48%
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions ⁽¹⁾	6,820%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%	10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 30 juin 2009, le Groupe BNP Paribas détenait 60 millions d'euros de preferred shares qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

De 2005 à 2009, BNP Paribas SA a procédé à quinze émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 10 543 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

La dernière de ces émissions, réalisée en décembre 2008, pour un montant de 2 550 millions d'euros, souscrite par la Société de Prise de Participation de l'Etat, a été remboursée lors de l'émission des actions de préférences.



Les caractéristiques des différentes émissions sont reprises dans le tableau suivant :

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Date d'émission	Devise	Montant	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
juin 2005	USD	1 350 millions	semestrielle	5,186%	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680%
octobre 2005	EUR	1 000 millions	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
octobre 2005	USD	400 millions	annuelle	6,250%	6 ans	6,250%
avril 2006	EUR	750 millions	annuelle	4,730%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690%
avril 2006	GBP	450 millions	annuelle	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130%
juillet 2006	EUR	150 millions	annuelle	5,450%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
juillet 2006	GBP	325 millions	annuelle	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810%
avril 2007	EUR	750 millions	annuelle	5,019%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
juin 2007	USD	600 millions	trimestrielle	6,500%	5 ans	6,50%
juin 2007	USD	1 100 millions	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
octobre 2007	GBP	200 millions	annuelle	7,436%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
juin 2008	EUR	500 millions	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
septembre 2008	EUR	650 millions	annuelle	8,667%	5 ans	Euribor 3 mois + 4,050%
septembre 2008	EUR	100 millions	annuelle	7,570%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2009, le Groupe BNP Paribas détenait 10 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.



- Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire (en millions d'euros) ⁽¹⁾	2 793	3 377
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	964 580 654	916 752 303
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	447 749	4 710 384
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	965 028 403	921 462 687
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	2,90	3,68
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	2,89	3,66

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des actions de préférences et des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

L'augmentation de capital relative au paiement d'une partie des dividendes en actions ordinaires nouvelles réalisée le 16 juin 2009 a conduit, conformément aux prescriptions de la norme IAS 33, à modifier le résultat par action du premier semestre 2008 tel que publié (3,77 euros pour le résultat de base par action et 3,75 euros pour le résultat dilué par action) afin de rendre comparable les résultats par action des deux exercices présentés.

Le dividende par action versé en 2009 au titre du résultat de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 euro contre 3,35 euros versé en 2008 au titre du résultat de l'exercice 2007.



4.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société consolidante							
BNP Paribas SA	France				IG	100,00%	100,00%
Banque de Détail en France							
Banque de Bretagne	* France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement SA	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor	* France				IG	100,00%	100,00%
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofloisirs	France				ME	33,33%	33,33%
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)							
Artigiancassa SPA	Italie				IG	73,86%	73,86%
Artigiansoa - Org. Di Attestazione SPA	Italie				ME	80,00%	59,08%
BNL Broker Assicurazioni SPA	Italie			3			
BNL Edizioni SRL	Italie			5			
BNL Finance SPA	Italie				IG	100,00%	100,00%
BNL Partecipazioni SPA	Italie			5			
BNL Positivity SRL	Italie				IG	51,00%	51,00%
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie				IG	100,00%	100,00%
Creaimpresa SPA (Groupe)	Italie				ME	76,90%	56,80%
Elep SPA	Italie			4			
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Italie				IG	99,64%	99,64%
Serfactoring SPA	Italie				ME	27,00%	26,94%
Structures Ad Hoc							
Vela ABS	Italie				IG		
Vela Home SRL	Italie				IG		
Vela Public Sector SRL	Italie				IG		
International Retail Services							
Banque de Détail aux Etats-Unis							
1897 Services Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
AmerUS Leasing, Incorporated.	Etats-Unis			4			
BancWest Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Bancwest Investment Services, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Bank of the West Business Park Association LLC	Etats-Unis				IG	38,00%	38,00%
Bank of the West	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Bishop Street Capital Management Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
BW Insurance Agency, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
BW Leasing, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Center Club, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
CFB Community Development Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Claas Financial Services LLC	Etats-Unis			2	IG	100,00%	80,45%
Commercial Federal Affordable Housing, Incorporated.	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Community Development Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Insurance Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Investments Services, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Service Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Community First Home Mortgage	Etats-Unis			4			
Community First Insurance, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Community Service, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Contractors Insurance Services	Etats-Unis			5			

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009

1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque de Détail aux Etats-Unis (suite)							
Equity Lending Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Essex Crédit Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Company Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
FHL SPC One, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
First Bancorp	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Leasing, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
First National Bancorporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
First Santa Clara Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
First Savings Investment Corporation	Etats-Unis		4				
HBC Aviation, LLC	Etats-Unis	6	5				
KIC Technology1, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
KIC Technology2, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
KIC Technology3, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Liberty Leasing Company	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Mountain Fall Acquisition	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
ORE, Incorporated	Etats-Unis	4					
Roxborough Acquisition Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
St Paul Agency Incorporated	Etats-Unis	4					
The Bankers Club, Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
The Voyager HR Group	Etats-Unis		4				
Ursus Real estate inc	Etats-Unis		2		IG	100,00%	100,00%
Structures Ad Hoc							
CFB Capital 3	Etats-Unis		2	4			
CFB Capital 4	Etats-Unis			4			
Commercial Federal Capital Trust 1	Etats-Unis			4			
Commercial Federal Capital Trust 2	Etats-Unis				IG		
Commercial Federal Capital Trust 3	Etats-Unis				IG		
C-One Leasing LLC	Etats-Unis		2		IG		
First Hawaiian Capital 1	Etats-Unis				IG		
BNP Paribas Personal Finance							
Axa Banque Financement	France				ME	35,00%	35,00%
Banco BGN SA	Brésil		1		IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem Argentina	Argentine				IG	60,00%	60,00%
Banco Cetelem Portugal	Portugal				IG	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA	Espagne				IG	100,00%	100,00%
BGN Holding Financeira Limitada	Brésil		1		IG	100,00%	100,00%
Bieffe 5 SPA	Italie			10	IP	50,00%	50,00%
BNP Paribas Invest Immo	France	5					
BNP Paribas Personal Finance	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie	8			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Belgium	Belgique				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Pays-Bas (ex UCB Hypotheken)	Pays-Bas				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie				IG	100,00%	100,00%
Cafineo	France			2	IG	50,99%	50,78%
Carrefour Administration Cartos de Creditos - CACC	Brésil				ME	40,00%	40,00%
Cetelem Algérie	Algérie				IG	100,00%	100,00%
Cetelem America	Brésil				IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia	Hong-Kong				IG	100,00%	100,00%
Cetelem Bank SA (Palier Laser)	Pologne		9		IP	50,00%	50,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas				IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	Brésil				IG	100,00%	100,00%
Cetelem Holding Participações Limitada	Brésil		1		IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Personal Finance (suite)							
Cetelem CR	République Tchèque				IG	100,00%	100,00%
Cetelem IFN SA	Roumanie				IG	100,00%	100,00%
Cetelem Maroc	Maroc				IG	99,86%	93,17%
Cetelem Polska Expansion SA (Palier Laser)	Pologne			9	IP	50,00%	50,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited	Chine				IG	100,00%	100,00%
Cetelem Serviços Limitada	Brésil				ME	100,00%	100,00%
Cetelem Servicios SA de CV	Mexique			2	IG	99,00%	99,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie				IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande				IG	100,00%	100,00%
Cetelem UK	Royaume-Uni			4			
Cofica Bail	* France				IG	100,00%	100,00%
Cofidis France	France			3			
Cofiparc SNC	France				IG	100,00%	100,00%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce	* France				IG	100,00%	100,00%
Credial Italie SPA	Italie			5			
Credifin Banco SA	Portugal			6	IG	100,00%	100,00%
Credirama SPA	Italie	10			IP	50,00%	25,50%
Credisson Holding Limited	Chypre				IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles Guyane	* France				IG	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane	France	5					
Crédit Moderne Océan Indien	* France				IG	97,81%	97,81%
Direct Services	Bulgarie				IG	100,00%	100,00%
Dresdner-Cetelem Kreditbank	Allemagne				IG	50,10%	50,10%
Effico Iberia	Espagne				IG	100,00%	100,00%
Effico Participation SA	France	1	5				
Effico Portugal	Portugal	2			ME	100,00%	100,00%
Effico Soreco	France				IG	99,96%	99,96%
Eurocredito	Espagne				IG	100,00%	100,00%
Facet	* France				IG	100,00%	100,00%
Fidem	* France				IG	51,00%	51,00%
Fidexis	Belgique			6	5		
Fimestic Expansion SA	Espagne				IG	100,00%	100,00%
Findomestic Banca SPA	Italie				IP	50,00%	50,00%
Findomestic Banka a.d	Serbie			10	IP	50,00%	50,00%
Findomestic Leasing SPA	Italie			5			
KBC Pinto Systems	Belgique				ME	39,99%	39,99%
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France				IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance	* France				IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem	Hongrie				IG	100,00%	100,00%
Métier Regroupement de Crédits	France	5					
Monabank	France				ME	34,00%	34,00%
Natixis Financement	France				ME	33,00%	33,00%
Norrsken Finance	* France				IG	51,00%	51,00%
Prestacomer SA de CV	Mexique			8	IG	100,00%	100,00%
Projeo	* France				IG	51,00%	51,00%
SA Domofinance	France				IP	55,00%	55,00%
SAS Prêts et Services	* France				IG	100,00%	100,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne				ME	44,08%	40,00%
SGPS Cofinoga Portugal	Portugal			6	IG	100,00%	100,00%
Société de Paiement Pass	France				ME	40,01%	40,01%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brésil				IP	50,00%	50,00%
Sundaram Home Finance Limited	Inde	10			IP	49,90%	49,90%
UCB	France	5					
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie			2	IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse	Suisse				IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne				IP	50,00%	50,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Fonds Communs de Créances							
FCC Master Dolphin	Italie				IP		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2005	France				IG	14	
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France				IG		
European Mortgage Finance IT-2008-1 SRL	Italie	2			IG		
FCC Domos 2003	France		4				
FCC Domos 2008	France		2		IG		
FCC Master Domos	France				IG		
FCC Master Domos 4	France		4				
FCC Master Domos 5	France				IG		
FCC U.C.I 18	Espagne		2		IP		
FCC U.C.I 19	Espagne			2	IP		
FCC U.C.I 10-17	Espagne				IP	14	
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Life	Brésil		1		IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Premium	Brésil		1		IG		
UCB Service SRL	Italie	2			IG		
Equipment Solutions							
Albury Asset Rentals Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
All In One Allemagne	Allemagne				IG	100,00%	100,00%
All In One Vermietung GmbH	Autriche				IG	100,00%	100,00%
Antin Bail	* France				IG	100,00%	100,00%
Aprolis Finance	France				IG	51,00%	51,00%
Arius SA	France				IG	100,00%	100,00%
Artegy Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Artegy SAS	France				IG	100,00%	100,00%
Arval Austria GmbH	Autriche	8			IG	100,00%	100,00%
Arval Belgium	Belgique				IG	100,00%	100,00%
Arval Benelux BV	Pays-Bas				IG	100,00%	100,00%
Arval Brasil Limitada	Brésil				ME	100,00%	100,00%
Arval Business Services Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Arval BV	Pays-Bas				IG	100,00%	100,00%
Arval Deutschland GmbH	Allemagne				IG	100,00%	100,00%
Arval ECL SAS	France				IG	100,00%	100,00%
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	2			ME	100,00%	100,00%
Arval India Private Limited	Inde				ME	100,00%	100,00%
Arval Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Arval Luxembourg	Luxembourg				IG	100,00%	100,00%
Arval Maroc	Maroc		2	8	IG	100,00%	88,73%
Arval NV	Belgique				IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holding SAS	France				IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings UK Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Service Lease CZ	République Tchèque				IG	100,00%	100,00%
Arval Portugal	Portugal				IG	100,00%	100,00%
Arval Russie	Russie			8	IG	100,00%	100,00%
Arval Schweiz AG	Suisse				IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease	France				IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Espagne	Espagne				IG	99,99%	99,99%
Arval Service Lease Italia	Italie				IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Polska SP	Pologne				IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie				ME	100,00%	100,00%
Arval Slovakia	Slovaquie		2	8	IG	100,00%	100,00%
Arval Trading	France				IG	100,00%	100,00%
Arval UK Group Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Arval UK Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Barloworld Heftruck BV	Pays-Bas				ME	50,00%	50,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Equipment Solutions (suite)							
BNP Paribas Fleet Holdings Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group *	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Limited (ex Bureau Services Limited)	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group BV	Pays-Bas				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG	Autriche				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA	Italie	5					
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o	Pologne				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group RT	Hongrie				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie	5					
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne				IG	100,00%	100,00%
Claas Financial Services *	France				IG	60,11%	60,11%
Claas Financial Services Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	60,11%
Claas Financial Services Limited	Royaume-Uni				IG	51,00%	51,00%
Claas Leasing GmbH	Allemagne				IG	100,00%	60,11%
CNH Capital Europe *	France				IG	50,10%	50,10%
CNH Capital Europe GmbH	Autriche			2	IG	100,00%	50,10%
CNH Capital Europe Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	50,10%
Cofipian *	France				IG	99,99%	99,99%
Commercial Vehicle Finance Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Dexia Location Longue Durée	France		2		ME	12	51,00%
Dialcard Fleet Information Services Limited	Royaume-Uni				IG		100,00%
Dialcard Limited	Royaume-Uni		4				
Diamond Finance UK Limited	Royaume-Uni				IG	60,00%	60,00%
Equipment Lease BV	Pays-Bas				IG	100,00%	100,00%
Gestion et Location Holding	France				IG	100,00%	100,00%
Greenval Insurance Company Limited	Irlande	2			IG	15	100,00%
H.F.G.L. Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Harpur UK Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N° 4 Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Finance Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Industrial Finance Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Investments Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
JCB Finance *	France				IG	100,00%	50,10%
JCB Finance Holdings Limited	Royaume-Uni		2		IG	50,10%	50,10%
Leaseco International BV	Pays-Bas				IG	100,00%	100,00%
Locatrice Italiana SPA	Italie				IG	100,00%	100,00%
Manitou Finance Limited	Royaume-Uni				IG	51,00%	51,00%
Natiobail 2	France				IG	100,00%	100,00%
Natiocrédibail *	France				IG	100,00%	100,00%
Natiocrédimurs *	France				IG	100,00%	100,00%
Natioénergie *	France				IG	100,00%	100,00%
Overdrive Business Solutions Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Overdrive Credit Card Limited	Royaume-Uni		4				
Paricom *	France				IG	100,00%	100,00%
PHH Financial services Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
PHH Holdings (1999) Limited	Royaume-Uni		4				
PHH Investment Services Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
PHH Leasing (N°9) Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
PHH Treasury Services Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009

1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Equipment Solutions (suite)							
PHH Truck Management Services Limited	Royaume-Uni			4			
Pointeuro Limited	Royaume-Uni			4			
Same Deutz Fahr Finance Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Same Deutz-Fahr Finance	* France				IG	100,00%	100,00%
SAS MFF	* France				IG	51,00%	51,00%
SREI Equipement Finance Private Limited	Inde		1		IP	50,00%	50,00%
The Harpur Group UK Limited	Royaume-Uni			4			
UFB Asset Finance Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
United Care (Cheshire) Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
United Care Group Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Structures Ad Hoc							
Vela Lease SRL	Italie				IG		
Marchés émergents							
Banque de Nankin	Chine				ME	12,61%	12,61%
Banque de Wallis et Futuna	France		11		IG	50,98%	50,98%
Banque du Sahara LSC	Libye		8		IG	19,00%	19,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso				IG	51,00%	51,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire				IG	59,79%	59,79%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon				IG	46,67%	46,67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée				ME	30,83%	30,83%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali				IG	85,00%	85,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal	Sénégal				IG	54,11%	54,11%
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar				IG	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc				IG	66,21%	66,21%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc				IG	100,00%	79,42%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc				ME	100,00%	66,21%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc				IG	72,03%	47,69%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc				IG	100,00%	66,21%
BNP Intercontinentale - BNPI	* France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Limited	Chypre				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Egypt (ex BNP Paribas Le Caire)	Egypte				IG	95,19%	95,19%
BNP Paribas El Djazair	Algérie				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe	* France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane	* France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Martinique	* France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Mauritanie	Mauritanie		2		ME	59,99%	59,99%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	* France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion	* France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Vostok Holdings	France		5				
BNP Paribas Vostok LLC	Russie				IG	100,00%	100,00%
Orient Commercial Bank	Vietnam			2	ME	10,02%	10,02%
TEB Mali Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)	Turquie				IP	50,00%	50,00%
Ukrainian Insurance Alliance	Ukraine				ME	50,00%	40,71%
Ukrainian Leasing Company	Ukraine		2		ME	100,00%	81,42%
Ukrsib Asset Management	Ukraine				ME	99,94%	81,37%
Ukrsib Asset Management PI Fund	Ukraine				ME	99,94%	81,37%
UkrSibbank	Ukraine				IG	81,42%	81,42%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie				IG	50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing	Tunisie				IG	75,40%	37,70%
Vesko	Ukraine		1		ME	49,65%	40,42%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Investment Solutions							
Assurance							
Assu-Vie SA	France				ME 12	50,00%	50,00%
BNL Vita SPA	Italie				ME	49,00%	49,00%
BNP Paribas Assurance	France				IG 15	100,00%	100,00%
BNP Paribas Assurance BV (ex Cardif Nederland Holding BV)	Pays-Bas				IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie				IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie	France				IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie Polska	Pologne				IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Biztosito Magyarorszag	Hongrie	2			ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros	Perou				ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros de Vida	Argentine	8			IG 15	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros	Brésil				IG 15	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Brésil				ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Forsaking AB	Suede	2			ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Holdings Incorporation	Etats-Unis				IG 15	99,60%	99,60%
Cardif Insurance Company	Russie	2			ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Leven	Belgique				IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas				IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Life Insurance Company Corporation	Etats-Unis				IG 15	100,00%	99,60%
Cardif Luxembourg International (ex Investilife Luxembourg SA)	Luxembourg				IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros de Vida	Mexique				ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros Generales SA	Mexique				ME 12	100,00%	100,00%
Cardif Nordic AB	Suede	8			IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Holding Limited	Afrique du Sud		3				
Cardif RD	France				IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Retraite Assurance Vie	France				IG 15	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas				IG 15	100,00%	100,00%
Cardivida Correduria de Seguros	Espagne				ME 12	100,00%	100,00%
Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie				IP 15	49,00%	49,00%
Closed Joint Insurance Company	Ukraine	2			ME 12	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni				IG 15	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales	Chili				IG 15	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Vida SA	Chili				IG 15	100,00%	100,00%
Darnell Limited	Irlande				IG 15	100,00%	100,00%
Direct Life & Pensions Services - DLPS	Royaume-Uni	1			ME 12	100,00%	100,00%
European Reinsurance Limited	Royaume-Uni				ME 12	100,00%	100,00%
Financial Telemarketing Services	Royaume-Uni				ME 12	100,00%	100,00%
Fonds d'Investissement Immobilier pour le Commerce et la Distribution - Fondis	France	2			IP 15	25,00%	25,00%
GIE BNP Paribas Assurance	France				IG 15	100,00%	99,00%
Global Euro	France				IG 15	99,89%	99,73%
Luizaseg	Brésil	2			ME 12	50,00%	50,00%
Natio Assurance	France				IP 15	50,00%	50,00%
Natio Fonds Athenes Investissement 5	France				IG 15	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 1	France				IG 15	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 3	France				IG 15	100,00%	100,00%
NCVP Participacoes SA	Brésil	2			IG 15	100,00%	100,00%
Patrimoine Management & Associés	France				IG 15	58,50%	58,50%
Pinnacle Insurance Holding PLC	Royaume-Uni				IG 15	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni				IG 15	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni				IG 15	100,00%	100,00%
Pinnafica Insurance Company Limited	Afrique du Sud		3				
Pinnafica Insurance Life Limited	Afrique du Sud		3				
Pocztylon Arka Powszechna	Pologne	11			ME	33,33%	33,33%
Pojistovna Cardif Pro Vita	République Tchèque	8			IG 15	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Assurance (suite)							
Pojistovna Cardif Slovakia A.S	Slovaquie				ME 12	100,00%	100,00%
SARL Carma Grand Horizon	France				IG 15	100,00%	100,00%
SARL Reumal Investissements	France				IG 15	100,00%	100,00%
Rubin SARL	Luxembourg	2			IP 15	50,00%	50,00%
SAS Hibernia France	France	9			IP 15	60,14%	60,14%
SCA Capital France Hotel	France	9			IP 15	60,14%	60,14%
SCI 104-106 rue Cambronne	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI 14 rue Vivienne	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI 100 rue Lauriston	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI 6 Square Foch	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI 8-10 place du Commerce	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Alpha Park	France	2			IP 15	50,00%	50,00%
SCI Asnieres 1	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Beausejour	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI BNP Paribas Pierre 2	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Boulevard Malesherbes	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Centre	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Nungesser	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Corosa	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Courbevoie	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Defense Etoile	France			4			
SCI Defense Vendome	France			4			
SCI Etoile	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Immeuble Demours	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Levallois 2	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Malesherbes Courcelles	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Paris Cours de Vincennes	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Moussorgski	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Odysee	France	2			IG 15	99,90%	99,90%
SCI Residence le Chatelard	France	4					
SCI rue Mederic	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Rueil Ariane	France			4			
SCI Rueil Caudron	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Suresnes 3	France				IG 15	100,00%	100,00%
SCI Vendome Athenes	France	2			IP 15	50,00%	50,00%
SCPI Opera Rendement	France		2		IG 15	99,12%	99,12%
Shinan et Life Corée	Corée du sud			6	IG 15	85,00%	85,00%
State Bank India Life Cy	Inde				ME	26,00%	26,00%
Thai Cardif Insurance Life Company Limited	Thaïlande				ME	25,00%	25,00%
Valtires	France				IG 15	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Wealth Management							
Bank Insinger de Beaufort NV	Pays-Bas			1	IG	58,45%	58,45%
Bank Insinger de Beaufort Safe Custody	Pays-Bas			1	IG	100,00%	58,45%
Bergues Finance Holding	Bahamas				IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Bahamas Limited	Bahamas				IG	100,00%	99,99%
BNP Paribas Espana SA	Espagne				IG	99,58%	99,58%
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Wealth Management	* France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Wealth Management Monaco	* Monaco				IG	100,00%	99,99%
Conseil Investissement	France				IG	100,00%	100,00%
Insinger de Beaufort Asset Management AG	Suisse			1	IG	100,00%	29,22%
Insinger de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	58,45%
Insinger de Beaufort Associates	Pays-Bas			1	IG	100,00%	58,45%
Insinger de Beaufort Consulting	Pays-Bas			1	IG	100,00%	58,45%
Klein Haneveld Consulting BV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	58,45%
Nachenius, Tjeenk et Co NV	Pays-Bas			5			
Sodefi Holding AG	Suisse			1	IG	50,00%	29,22%
Personal Investors							
B*Capital	* France				IG	99,96%	99,96%
Cortal Consors France	* France				IG	100,00%	100,00%
Cortal Consors Select	France		2		ME	12	85,00%
FundQuest	France				IG	100,00%	100,00%
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd- Groupe (ex Geojit Financial Services Limited) -Groupe	Inde				IP		34,33%
Portzamparc Gestion	France			1	IG	100,00%	50,98%
Portzamparc société de Bourse	France			1	IG	51,00%	50,98%
Investment Partners							
Antin Infrastructure Partners	France				ME	12	56,50%
Bergere 2009 (ex Cooper Neff Alternative Managers)	France	7		5			
BNP Paribas ABS Euribor	France			2	IG		100,00%
BNP Paribas Asset Management	France				IG		100,00%
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay				ME	12	100,00%
BNP Paribas Asset Management Australia Limited	Australie		2		IG		100,00%
BNP Paribas Asset Management Asia	Hong-Kong				ME	12	100,00%
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada	Brésil				IG		100,00%
BNP Paribas Asset Management GmbH	Allemagne			4			
BNP Paribas Asset Management Japan Limited	Japon				IG		100,00%
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Luxembourg				IG		99,66%
BNP Paribas Asset Management SGIC	Espagne				ME	12	100,00%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan	Italie				IG		100,00%
BNP Paribas Asset Management Singapore Limited	Singapour				ME	12	100,00%
BNP Paribas Asset Management UK Limited	Royaume-Uni				IG		100,00%
BNP Paribas Investment Partners	France				IG		100,00%
BNP Paribas Financière AMS (Fin'AMS)	* France				IG		100,00%
BNP Paribas Fund Services France	France				IG		100,00%
BNP Paribas Private Equity	France				ME	12	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy (ex BNL Fondi Immobiliari)	Italie				IG		100,00%
CamGestion (ex Cardiff Asset Management)	France				IG		100,00%
Cardif Gestion d'Actifs	France			5			
Charter Atlantic Capital corporation	Etats-Unis				IG		100,00%
Charter Atlantic Corporation	Etats-Unis				IG		100,00%
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)	Royaume-Uni				IP		47,61%
Fischer Francis Trees & Watts UK	Royaume-Uni				IG		100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Incorporation	Etats-Unis				IG		100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha	Japon				IG		100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Limited	Royaume-Uni				IG		100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009

1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Investment Partners (suite)							
Fischer Francis Trees & Watts Pte Limited	Singapour				IG	100,00%	100,00%
Fund Quest Incorporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Impax Group PLC	Royaume-Uni		2		ME	26,82%	26,82%
Malbec Partners Incorporation	Etats-Unis	1			IG	100,00%	100,00%
Malbec Partners LLC	Royaume-Uni		2		IG	100,00%	100,00%
Malbec UK Limited	Royaume-Uni		2		IG	100,00%	100,00%
Overlay Asset Management	France	8		7	ME	100,00%	100,00%
SAIB BNP Paribas Asset Management Cy Limited	Arabie Saoudite			2	ME	25,00%	25,00%
Shenyang & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Limited	Chine	2			ME	33,00%	33,00%
Shinan BNP Paribas Asset Management Co Ltd (ex Shinhan BNP Paribas Investment Trust Management Co Ltd)	Corée du Sud				IP	35,00%	35,00%
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Limited	Inde				ME	49,90%	49,90%
Securities Services							
BNP Paribas Fund Services	Luxembourg	5					
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited	Australie				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited	Irlande				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings	Royaume-Uni			4			
BNP Paribas Fund Services UK Limited	Royaume-Uni		6	4			
BNP Paribas Securities Services - BP2S	* France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services Custody bank Limited	Jersey			4			
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Limited	Jersey				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Trust Company (Guernese) Limited	Guernesey				ME	12	100,00%
Services Immobiliers							
Aberdeen Property Investors Belgium	Belgique			2	IG	100,00%	100,00%
Asset Partenaires	France				IG	100,00%	96,77%
Atisreal Holding France	France		5				
Atisreal Property Management Services	Belgique				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Sud Ouest	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Var	France		2		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services BSA (ex BSA Immobilier)	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services Sofiane (ex SAS Sofiane)	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	France		2		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Participations Financières Immobilières	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Limited (ex Chancery Lane Management Services Limited)	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate (ex BNP Paribas Immobilier)	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA (ex Atisreal Belgium SA)	Belgique				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA (ex Atisreal Italia SPA)	Italie				IG	100,00%	100,00%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Limited (ex Atisreal Ireland Limited)	Irlande				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management International (ex Atisreal International)	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA (ex Atisreal Luxembourg SA)	Luxembourg				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Limited (ex Atisreal Limited)	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA (ex Atisreal Espana SA)	Espagne				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory USA Incorporated (ex Atisreal USA Incorporated)	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Consult France (ex Atisreal Consult)	France				IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Services Immobiliers (suite)							
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH (ex Atisreal Consult GmbH)	Allemagne				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate GmbH (ex Atisreal GmbH)	Allemagne				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA (ex Atisreal Benelux SA)	Belgique				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH (ex Atisreal Holding GmbH)	Allemagne				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Hotels France (ex Atisreal Hotels)	France				IG	96,00%	96,00%
BNP Paribas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Limited (ex Atisreal Redwoods)	Inde			2	IG	55,00%	55,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management	France				IG	96,77%	96,77%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Limited	Royaume-Uni		2		IG	100,00%	100,00%
Services Limited)	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Jersey Limited (ex Atisreal Jersey Limited)	Jersey		2		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Project Solutions GmbH (ex Atisreal Project Solutions GmbH)	Allemagne				IG	87,59%	87,59%
Management)	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Development Italy SPA	Italie				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH (ex Atisreal Property Management GmbH)	Allemagne				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy Srl	Italie				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Transaction France (ex Atisreal Auguste-Thouard)	France				IG	96,01%	96,01%
BNP Paribas Real Estate Valuation France (ex Atisreal Expertise)	France				IG	100,00%	100,00%
Cabinet Claude Sanchez	France				IG	100,00%	100,00%
F G Ingenierie et Promotion Immobilière	France				IG	100,00%	100,00%
Immobiliere des Bergues	France				IG	100,00%	100,00%
Partner's & Services	France				IG	100,00%	100,00%
SA Gerer	France				IG	100,00%	100,00%
SA Meunier Hispania	Espagne				IG	100,00%	100,00%
SARL Pyrotex	Luxembourg		2		IG	100,00%	100,00%
SAS BNP Paribas Real Estate Investment Services	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne				IG	100,00%	100,00%
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management France	France				IG	100,00%	100,00%
SAS BRSI	France				IG	100,00%	100,00%
SAS Cristolienne de Participations	France		2		IG	100,00%	100,00%
SAS Multi Vest (France) 4	France				IG	100,00%	100,00%
SAS Newport Management	France				IG	100,00%	100,00%
S.C BNP Paribas Real Estate Advisory S.A. (ex S.C Atisreal S.A)	Roumanie			2	IG	78,00%	78,00%
SNC Lot 2 Porte d'Asnières	France				IG	100,00%	100,00%
SRL Via Crepi 26	Luxembourg		2		IG	100,00%	100,00%
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne				IG	100,00%	100,00%
Valuation Consulting Limited	Royaume-Uni	4					
Weatheralls Consultancy Services Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Corporate and Investment Banking							
France							
BNP Paribas Arbitrage	* France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France	* France				IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France	France				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions	France				IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners SAS France	France			5			
Harewood Asset Management	France	8			IG	100,00%	100,00%
Laffitte Participation 22	France				IG	100,00%	100,00%
Paribas Dérivés Garantis Snc	France				IG	100,00%	100,00%
Parifergie	* France				IG	14	100,00%
SAS Esomet	France				IG	100,00%	100,00%
SAS Parilease	* France				IG	100,00%	100,00%
Taitbout Participation 3	France		2		IG	100,00%	100,00%
Europe							
BNP Factor Portugal	Portugal				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Ireland	Irlande				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgaria) AD	Bulgarie	4					
BNP Paribas Bank (Hungaria) RT	Hongrie	4					
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Pologne		4				
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas CMG Limited (ex BNP Paribas Capital Markets Group Limited)	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance PLC	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Suisse SA	Suisse				IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas UK Holdings Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP PUK Holding Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO	Russie				IG	100,00%	100,00%
Calilux SARL	Luxembourg				IG	60,00%	60,00%
Capstar Partners Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Euraussie Finance SARL	Luxembourg		2		IG	100,00%	100,00%
Harewood Holdings Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Landspire Limited	Royaume-Uni				IG	100,00%	100,00%
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg				IG	100,00%	100,00%
Utexam Limited	Irlande				IG	100,00%	100,00%
Utexam Logistics Limited	Irlande			2	IG	100,00%	100,00%
Vartry Reinsurance Limited (ex Delta Reinsurance Limited)	Irlande				IG	15	100,00%
Amériques							
BNP Paribas Asset Management Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA	Brésil				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Mortgage Corporation	Etats-Unis	2			IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Prime Brokerage Incorporated	Etats-Unis		1		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Prime Brokerage International Limited	Iles Cayman		1		IG	100,00%	100,00%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009

1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Amériques (suite)							
BNP Paribas Principal Incorporated	Etats-Unis			4			
BNP Paribas RCC Incorporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group Incorporated	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Harewood Asset Management (US) Incorporated (ex Cooper Neff Advisors Incorporated)	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Innocap Investment Management Incorporation	Canada	1			ME	25,00%	25,00%
Paribas North America	Etats-Unis				IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Servicos SA	Brésil				IG	100,00%	100,00%
Asie - Océanie							
BNP Equities Asia Limited	Malaisie				IG	100,00%	100,00%
BNP Pacific (Australia) Limited (ex BNP Paribas Pacific (Australia) Limited)	Australie				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (China) Limited	Chine				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited	Hong-Kong				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited	Singapour				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas India Solutions Private Limited	Inde				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Japan Limited	Japon				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Investments Japan Limited	Japon				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas SCM Asia (Hong Kong) Limited (ex BNP Paribas GRS (Hong Kong) Limited)	Hong-Kong				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Asia) Limited	Hong-Kong				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities India Private Limited	Inde		2		IG	100,00%	67,16%
BNP Paribas Securities (Japan) Limited	Hong-Kong				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited	Taiwan				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Korea Company Limited	Corée du Sud				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Limited	Singapour				IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services (Hong Kong) Limited	Hong-Kong				IG	100,00%	100,00%
Paribas Asia Equities Limited	Hong-Kong				IG	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia	Indonésie				IG	100,00%	99,99%
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésie				IG	99,00%	99,00%
Structures Ad Hoc							
54 Lombard Street Investments Limited	Royaume-Uni				IG		
2009 Koala Finance - MSN 36742	France		2		IG		
Alectra Finance PLC	Irlande				IG		
APAC Finance Limited	Nouvelle Zelande				IG		
APAC Investments Limited	Nouvelle Zelande				IG		
APAC NZ Holdings Limited	Nouvelle Zelande				IG		
Aquarius Capital Investments Limited (ex Altels Investments Limited)	Irlande				IG		
ARV International Limited	Iles Cayman				IG		
Austin Finance	France				IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas				IG		
BNP Paribas Complex Fundo Investment Multimercado	Brésil		2		IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH	Allemagne				IG		
BNP Paribas Finance Incorporated	Etats-Unis				IG		
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	2			IG		
BNP Paribas Singapore Funding Partnership	Singapour			4			
Bougainville BV	Pays-Bas				IG		
Crisps Limited	Iles Cayman				IG		
Epping Funding Limited	Iles Cayman			4			
Epsom Funding Limited	Iles Cayman				IG		
European Hedged Equity Limited	Iles Cayman	4					

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Structures Ad Hoc (suite)							
Fidex PLC	Royaume-Uni				IG		
Financière Paris Haussmann	France				IG		
Financière Taitbout	France				IG		
Fintrack Bayamo	France		2	5			
Fintrack Foehn	France		2	5			
Global Guaranteed Equity Limited	Iles Cayman		4				
Global Liberté	Irlande				IG		
Global Protected Alternative Investments Limited	Iles Cayman		4				
Global Protected Equity Limited	Iles Cayman	4					
Grenache et Cie SNC	Luxembourg				IG		
Harewood Investments N°2 à 5 Limited	Iles Cayman				IG		
Henaross Property Limited	Australie				IG		
Highbridge Limited	Iles Cayman			4			
Iliad Investments PLC	Irlande				IG		
Laffitte Participation 2	France				IG		
Laffitte Participation 10	France			4			
Laffitte Participation 12	France			4			
Leverage Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas		2		IG		
Lock-In Global equity Limited	Iles Cayman			4			
Marc Finance Limited	Iles Cayman				IG		
Memphis Mutimercado Fundo de Investimento	Brésil			2	IG		
Muscat Investments Limited	Jersey			4			
Omega Capital Investments Plc	Irlande				IG		
Omega Capital Europe PLC	Irlande				IG		
Omega Capital Funding Limited	Irlande				IG		
Optichamps	France				IG		
Paritaye Property Limited	Australie				IG		
Participations Opéra	France				IG		
Ribera del Loira Arbitrage SL	Espagne	2			IG		
Robin Flight Limited	Irlande				IG		
Royal Neuve I Sarl	Luxembourg				IG		
Royal Neuve II Sarl	Luxembourg	2			IG		
Royal Neuve IV Sarl	Luxembourg		2		IG		
Royal Neuve V Sarl	Luxembourg				IG		
Royal Neuve VI Sarl	Luxembourg				IG		
Royal Neuve Finance SARL	Luxembourg		2		IG		
SAS China Jenna Finance 1 à 3	France				IG		
SAS China Lucie Finance 1 à 3	France				IG		
SAS China Marie Finance 1 et 2	France				IG		
SAS China Newine Finance 1 à 4	France				IG		
SAS 2007 Panda Finance 2	France	2			IG		
SAS 2008 Marie Finance	France		2		IG		
SAS 2008 Newine Finance 5	France		2		IG		
SAS 2008 Panda Finance 6	France	2			IG		
SAS 2008 Panda Finance 7	France		2		IG		
SAS 2008 Panda Finance 11	France		2		IG		
SAS China Samantha Finance 1 à 10	France				IG		
SAS Esra 1 à 3	France				IG		
SAS Financière des Italiens	France				IG		
SAS Swan 1	France		2		IG		
SAS Swan 2	France		2		IG		
SAS Swan 3	France		2		IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS	France				IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS	France				IG		
SNC Atargatis	France				IG		
SNC Compagnie Investissement Italiens	France				IG		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
<i>Structures Ad Hoc (suite)</i>							
SNC Compagnie Investissement Opéra	France				IG		
SNC Méditerranée	France				IG		
Sunny Funding Limited	Iles Cayman				IG		
Swallow Flight Limited	Irlande				IG		
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis				IG		
Thunderbird Investments PLC	Irlande				IG		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Autres Activités							
Private Equity (BNP Paribas Capital)							
Clairville	Belgique	5					
Cobema	Belgique				IG	100,00%	100,00%
Cobepa Technology	Belgique	5					
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg				IG	96,85%	96,85%
Erbe	Belgique				ME	47,01%	47,01%
Gepeco	Belgique				IG	100,00%	100,00%
Paribas Participation Limitee	Canada				IG	100,00%	100,00%
Sociétés Immobilières d'Exploitation							
Ejesur	Espagne				IG	100,00%	100,00%
SAS 5 Avenue Kleber	France	5					
SAS 37 La Perouse	France	5					
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire	France				IG	100,00%	100,00%
SAS Noria	France				IG	100,00%	100,00%
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré	France				IG	100,00%	100,00%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic	France				IG	100,00%	100,00%
Antin Participation 5	France				IG	100,00%	100,00%
Sociétés de portefeuille et autres filiales							
Ardi Immo	Luxembourg	2			IG	15	100,00%
BNL International Investment SA	Luxembourg				IG		100,00%
BNL Multiservizi SRL	Italie				ME	12	100,00%
BNP Paribas Home Loan Covered Bonds	*				IG		100,00%
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg				IG	15	100,00%
BNP Paribas International BV	Pays-Bas				IG		100,00%
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc				IG		96,62%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France				ME		50,00%
BNP Paribas Public Sector	France			2	IG		100,00%
BNP Paribas UK Treasury Limited	Royaume-Uni				IG		100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds B	Royaume-Uni	4					
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France				IG		100,00%
Financière BNP Paribas	France				IG		100,00%
Financière Marché Saint Honoré	France				IG		100,00%
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM	France				IG		100,00%
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg				ME	12	100,00%
Omnium Gestion Développement Immobilier	France				IG		100,00%
Placement, Gestion & Finance Holding - Plagefin	Luxembourg				IG		99,99%
Sagip	Belgique				IG		100,00%
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France				IG		100,00%
Société Orbaisienne de Participations	France				IG		100,00%
UCB Bail	*				IG		100,00%
UCB Entreprises	*				IG		100,00%
UCB Locabail immobilier	*			7	ME	12	100,00%
Verner Investissements (Groupe)	France				ME		48,40%
Structures Ad Hoc							
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 - 3 - 4 - 6	Etats-Unis				IG		
BNP Paribas US Medium Term Notes Program	Etats-Unis				IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	Etats-Unis				IG		
Vela Mortgages SRL	Italie	2			IG		

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre							
Akciova Spolocnost Arcol	Slovaquie				IG	100,00%	51,76%
Ségécé Slovensko sro (ex AMAC Sro)	Slovaquie				IG	100,00%	51,76%
Amanda Storsenter AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Anpartsselskabet AF	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Arken Drift AS	Norvege		1		IP	49,90%	14,49%
Arken Holding AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Asane Storsenter DA	Norvege		1		IP	49,90%	14,49%
Besloten Vennotschap Capucine BV	Pays-Bas				IG	100,00%	51,76%
Bestes	République Tchèque				IG	100,00%	51,76%
BPSA 10	Portugal	2	5				
Bruun's Galleri APS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Bryggen, Vejle AS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Camato AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Carré Jaude 2	France	2			IG	100,00%	51,76%
Clivia SPA	Italie	1			IP	50,00%	25,88%
Corvin Retail	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
Detaljhandelshuset i Hyllinge AB	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Down Town Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Duna Plaza Offices z.o.o	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
Ejendomsselskabet Klampenborgvej I/S	Danemark		1		IP	50,00%	14,52%
Entertainment Plaza	République Tchèque				IG	100,00%	51,76%
Entreprenorselskabet AF	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Allum	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Borlange KolPentrum	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Centrum Vasterort	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB CentrumInvest	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Emporia	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Hageby Centrum	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Lantmaterbacken	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Marieberg Centrum	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Molndal Centrum	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Overby KolPentrum	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB P Akanten	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB P Brodalen	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB P Porthalla	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Sollentuna Centrum	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Uddevallatorpet	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Fastighets AB Viskaholm	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Farmandstredet ANS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Farmandstredet Eiendom AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Farmandstredet Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Fayesgate 7 Eiendom AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Fields Copenhagen I/S	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Field's Eier I APS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Field's Eier II APS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Fritzoe Brygge Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Galleries Dranceennes	France		2		IG	100,00%	51,76%
GIE Klépierre Services	France	5					
Grytingen Nya AB	Suede		1		IG	64,79%	18,81%
Gulskogen Prospekt & Eiendom AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Gulskogen Senter ANS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Hamar Panorama AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Hamar Storsenter AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Hamar Storsenterdrift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Holmen Senterdrift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Hovlandbanen AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)							
I G C SPA	Italie				IP	50,00%	25,88%
ICD SPA	Luxembourg				IG	100,00%	51,76%
Immo Dauland	France	1			IG	100,00%	43,48%
K2 Fund	Italie	2			IG	85,00%	44,00%
Karl Johansgate 16 AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Kleaveiro Immobiliaria SA	Portugal	2			IG	100,00%	51,76%
Klecar Italia SPA	Italie				IG	100,00%	42,96%
Klefin Italia SPA	Italie				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Corvin	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Creteil	France		2		IG	100,00%	51,76%
Klépierre CZ SRO	République Tchèque				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Galeria Krakow	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Galeria Poznan	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Krakow SP z.o.o	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Larissa Limited	Grèce				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Lublin	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Luxembourg	Luxembourg				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Matera	Italie	2			IG	100,00%	51,76%
Klépierre Meteores (ex Leg II Hellenic Holdings)	Luxembourg				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Nordica BV	Pays-Bas		2		IG	100,00%	51,76%
Klépierre Novo	République Tchèque		5				
Klépierre Plzen	République Tchèque	2			IG	100,00%	51,76%
Klépierre Poznan SP z.o.o	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Rybnik	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Sadyba SP z.o.o	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Sosnowiec	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Klépierre Tourville	France		2		IG	100,00%	51,76%
Klépierre Trading Energia Kereskedelmi es Szolgáltato KFT	Pologne	1			IG	100,00%	51,76%
Klépierre Warsaw Sp z.o.o	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Krakow Plaza SP z.o.o	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Krokstadelva Senterdrift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
KS Down Town Senter	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
KS Down Town Senter II	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
KS Markedet	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Kvadrat Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
La Marquayssonne	France				IG	100,00%	27,76%
Les Boutiques de Saint Maximin	France	7			ME	43,00%	22,26%
Lille Eiendom AS	Norvege		1		IG	66,00%	19,17%
Lokketangen Torv AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Masscenter Torp AB	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Metro Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Metro Senter ANS	Norvege		1		IP	50,00%	14,52%
Mitt i City i Karlstad FAB	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Molndal Centrum Byggnads FAB	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Mosseporten Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Movement Poland SA	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Nerstranda AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Nerstranda Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Noblespecialiste	France				IG	100,00%	27,76%
Nordahl ANS	Norvege		1		IP	50,00%	14,52%
Nordbyen Senterforening AS	Norvege		1		IG	69,20%	20,09%
Nordica Holdco AB	Suede		2		IG	56,00%	28,99%
Norsk Automatdrift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
North Man Suède AB	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Novak Eiendom AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)							
Okern Eiendom ANS	Norvege		1		IP	50,00%	14,52%
Okern Holding AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Okern Sentrum ANS	Norvege		1		IP	50,00%	14,52%
Okern Sentrum AS	Norvege		1		IP	50,00%	14,52%
Okern Sentrum Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Os Alle 3 AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Os Alle Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Ostfoldhallen Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Partille Lexby AB	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Pilsen Plaza	République Tchèque		2		IG	100,00%	51,76%
Progest	France				IG	100,00%	51,76%
Prosjektselskabet af 10.04.2001 APS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Restorens	France				IG	100,00%	27,76%
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Rybnik Plaza SP z.o.o	Pologne				IG	100,00%	51,76%
SA Cap Nord	France	5					
SA Cinéma de l'Esplanade	Belgique				IG	100,00%	51,76%
SA Coimbra	Belgique				IG	100,00%	51,76%
SA Delcis CR	République Tchèque	5					
SA Devimo Consult	Belgique	3					
SA Finascente	Portugal				IG	100,00%	51,76%
SA Foncière de Louvain la Neuve	Belgique				IG	100,00%	51,76%
SA Galeria Parque Nascente	Portugal				IG	100,00%	51,76%
SA Gondobrico	Portugal				IG	100,00%	51,76%
SA Klecar Foncier Espana	Espagne				IG	100,00%	42,96%
SA Klecar Foncier Iberica	Espagne				IG	100,00%	42,96%
SA Klege Portugal	Portugal	2			IP	50,00%	25,88%
SA Klelou Immobiliare	Portugal				IG	100,00%	51,76%
SA Kleminho	Portugal				IG	100,00%	51,76%
SA Klenor Immobiliaria	Portugal				IG	100,00%	51,76%
SA Klépierre	France				IG	55,73%	51,76%
SA Klépierre Athinon AE	Grèce				IG	100,00%	42,96%
SA Klépierre Foncier Makedonia	Grèce				IG	100,00%	42,96%
SA Klépierre NEA Efkarpia AE	Grèce				IG	100,00%	42,96%
SA Klépierre Peribola Patras AE	Grèce				IG	100,00%	42,96%
SA Klépierre Portugal SGPS	Portugal				IG	100,00%	51,76%
SA Klépierre Vallecás	Espagne				IG	100,00%	51,76%
SA Klépierre Vinaza	Espagne				IG	100,00%	51,76%
SA Kletel Immobiliaria	Portugal				IG	100,00%	51,76%
SA Place de l'accueil	Belgique				IG	100,00%	51,76%
SA Poznan Plaza	Pologne				IG	100,00%	51,76%
SA Reze Sud	France				ME	15,00%	7,76%
SA Sadyba Center	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Sandens Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
SARL Belvedere Invest	France				IG	75,00%	38,82%
SARL Bois des Fenêtres	France				ME	20,00%	10,35%
SARL Csepel 2002	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SARL Debrecen 2002	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SARL Duna Plaza	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SARL Effe Kappa	Italie	6			IG	100,00%	51,76%
SARL Forwing	France				IG	90,00%	46,58%
SARL Galleria Commerciale Assago	Italie				IG	100,00%	51,76%
SARL Galleria Commerciale Cavallino	Italie				IG	100,00%	51,76%
SARL Galleria Commerciale Collegno	Italie				IG	100,00%	51,76%
SARL Galleria Commerciale Klépierre	Italie				IG	100,00%	51,76%
SARL Galleria Commerciale Seravalle	Italie				IG	100,00%	51,76%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)							
SARL Galleria Commerciale Solbiate	Italie				IG	100,00%	51,76%
SARL Győr 2002	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SARL Holding Klege	Luxembourg		2		IP	50,00%	25,88%
SARL Immobiliare Magnolia	Luxembourg				IG	100,00%	51,76%
SARL Kanizsa 2002	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SARL Kaposvar 2002	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SARL Miskolc 2002	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SARL Novate	Luxembourg				IG	100,00%	51,76%
SARL Nyiregyhaza Plaza	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SARL Proreal	France				IG	51,00%	26,40%
SARL Szeged Plaza	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SARL Szolnok Plaza	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SARL Uj Alba	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SARL Zalaegerszeg Plaza	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
SAS CB Pierre	France				IG	100,00%	51,76%
SAS Cecobil	France				IP	50,00%	25,88%
SAS Cecoville	France				IG	100,00%	51,76%
SAS Centre Jaude Clermont	France				IG	100,00%	51,76%
SAS Holding Gondomar 1	France				IG	100,00%	51,76%
SAS Holding Gondomar 2	France		5				
SAS Holding Gondomar 3	France				IG	100,00%	51,76%
SAS Holding Gondomar 4	France				IG	100,00%	51,76%
SAS KLE 1	France				IG	100,00%	51,76%
SAS Kle Projet 1	France				IG	100,00%	51,76%
SAS Kle Projet 2	France			5			
SAS Klecapnor	France				IG	100,00%	43,48%
SAS Klecar Participations Italie	France				IG	83,00%	42,96%
SAS Klemurs	France				IG	84,00%	43,48%
SAS Klépierre Finance	France				IG	100,00%	51,76%
SAS Klépierre Participations et Financements	France				IG	100,00%	51,76%
SAS Klépierre Pologne	Pologne				IG	100,00%	51,76%
SAS LP7	France				IG	100,00%	51,76%
SAS Odysseum Place de France	France				IP	50,00%	25,88%
SAS Poitiers Alienor	France		5				
SAS Soaval	France			6	IG	100,00%	51,76%
SAS Vannes Coutume	France				IG	100,00%	51,76%
SC Centre Bourse	France				IG	100,00%	51,76%
SC Solorec	France				IG	80,00%	41,41%
SCI Acheres 2000	France				ME	30,00%	15,53%
SCI Albert 31	France			2	IG	100,00%	42,96%
SCI Aulnes Developpement	France				IP	50,00%	13,46%
SCI Bassin Nord	France				IP	50,00%	25,88%
SCI Beausevrin	France				IG	100,00%	42,96%
SCI Bègles Papin	France				IG	100,00%	51,76%
SCI Besançon Chalezeule	France				IG	100,00%	51,76%
SCI Champs de Mais	France				ME	40,00%	20,70%
SCI Champs des Haies	France			6	IG	60,00%	31,06%
SCI Combault	France				IG	100,00%	51,76%
SCI Des Dunes	France				IP	50,00%	25,88%
SCI Des Salines	France				IP	50,00%	25,88%
SCI Du Plateau	France				ME	30,00%	12,42%
SCI Edamarzy	France			1	IG	100,00%	51,76%
SCI Girardin	France				IP	33,00%	17,08%
SCI Haies Hautes Pommeraie	France			8	IG	53,00%	27,43%
SCI Halles Plerin	France			4			
SCI Immobilière de la Pommeraie	France				IP	50,00%	25,88%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)							
SCI La Française	France				IP	50,00%	25,88%
SCI La Plaine du Moulin à vent	France				IP	50,00%	25,88%
SCI La Rive	France				IG	47,00%	24,33%
SCI La Rocade	France				ME	38,00%	19,67%
SCI La Rocade Ouest	France				ME	37,00%	19,15%
SCI La Roche Invest	France	8			IG	100,00%	51,76%
SCI LC	France				IG	60,00%	18,63%
SCI Le Grand Pré	France		6		IG	60,00%	31,06%
SCI Le Mais	France				IG	60,00%	31,06%
SCI l'Emperi	France				ME	15,00%	7,76%
SCI Les Bas Champs	France				IP	50,00%	25,88%
SCI Les Boutiques d'Osny	France				IG	67,00%	19,67%
SCI Maximeuble	France				IG	100,00%	51,76%
SCI Osny Invest	France				IG	57,00%	29,50%
SCI Plateau de Plerin	France		4				
SCI Plateau des Haies	France				IG	90,00%	46,58%
SCI Pommeraie Parc	France		6		IG	60,00%	31,06%
SCI Rebecca	France				IG	70,00%	36,23%
SCI Saint Maximin Construction	France		6		IG	55,00%	28,47%
SCI Sandri-Rome	France				ME	15,00%	7,76%
SCI Secovalde	France				IG	55,00%	28,47%
SCI Sogegamar	France				ME	33,00%	17,08%
SCS Begles Arcins	France			6	IG	52,00%	26,92%
SCS Klecar Europe Sud	France				IG	83,00%	42,96%
SCS Ségécé	France				IG	100,00%	51,76%
Ségécé Ceska Republika (ex SRO FMC Central Europe)	République Tchèque				IG	100,00%	51,76%
Ségécé Espana (ex SL Centros Shopping Gestion)	Espagne				IG	100,00%	51,76%
Ségécé Hellas Réal Estate Management	Grèce				IG	100,00%	51,76%
Ségécé India Private Limited	Inde				IG	100,00%	51,76%
Ségécé Italia (ex SARL P S G)	Italie				IG	100,00%	51,76%
Ségécé Magyarország	Hongrie				IG	100,00%	51,76%
Ségécé Polska	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Ségécé Portugal (ex SA Sogecaec)	Portugal				IG	100,00%	51,76%
Senterdrift Asane Senter AS	Norvege		1		IP	49,90%	14,49%
Sjosiden AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Sjosiden Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Skarer Stormarked AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
SNC Angoumars	France				IG	100,00%	51,76%
SNC Fonciere Saint Germain	France				IG	100,00%	51,76%
SNC Galae	France				IG	100,00%	51,76%
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois	France				IG	100,00%	51,76%
SNC Jardins des Princes	France				IG	100,00%	51,76%
SNC KC 1 à 12	France				IG	100,00%	42,96%
SNC KC20	France				IG	100,00%	42,96%
SNC Kleber la Perouse	France				IG	100,00%	51,76%
SNC Klecar France	France				IG	83,00%	42,96%
SNC Klegestion	France	5					
SNC Klépierre Conseil	France				IG	100,00%	51,76%
SNC Kletransactions	France				IG	100,00%	51,76%
SNC Le Barjac Victor	France				IG	100,00%	51,76%
SNC Le Havre Lafayette	France				IP	50,00%	25,88%
SNC Le Havre Vauban	France				IP	50,00%	25,88%
SNC Parc de Coquelles	France				IP	50,00%	25,88%
SNC Pasteur	France				IG	100,00%	51,76%
SNC Ségécé Loisirs Transactions	France	5					
SNC Soccendre	France				IG	100,00%	51,76%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre (suite)							
SNC Société des Centres d'Oc et d'Oil - SCOO	France				IG	100,00%	74,12%
SNC Sodevac	France				IG	100,00%	51,76%
SNC Sodirev	France				IG	100,00%	27,76%
Société des Centres Toulousains	France				IG	100,00%	74,12%
Sosnowiec Plaza z.o.o	Pologne				IG	100,00%	51,76%
Stavanger Sorsenter AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom ASA	Norvege		2		IG	100,00%	28,99%
Steen & Strom CenterDrift AS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Centerudvikling IV AS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Centerudvikling V AS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom CenterUdvikling VI AS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom CenterUdvikling VII AS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Danemark AS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Drammen AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Eiendomsforvaltning AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Holding AB	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Holding AS	Danemark		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Invest Amada Senterdrift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Invest AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Invest Gulsbogen Senterdrift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Invest Lillestrom Senterdrift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Invest Lillestrom Torv AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Invest Markedet Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Narvik AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Norge AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Norvêges Største Senterkjede AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom SenterService AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Stavanger Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Steen & Strom Sverige AB	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Storm Holding Norways AS	Norvege		2		IG	100,00%	28,99%
Stovner Senter AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Stovner Senter Holding AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Stovner Senterdrift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Svenor AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Tillertorget Drift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Torvbyen Drift AS	Norvege		1		IG	38,00%	11,04%
Torvbyen Senter AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Torvbyen Utvikling AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Torvhjornet Lillestrom ANS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Vastra Torp Mark AB	Suede		1		IG	100,00%	29,04%
Vintebro Senter DA	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%
Vinterbro Eiendomsdrift AS	Norvege		1		IG	100,00%	29,04%

* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Groupe Fortis Bank SA / NV							
3D Güvenlik Sistemleri ve Org Tic. AS	Turquie			1	IG	99,00%	69,82%
ABN AMRO Asset Management (Asia) Limited	Hong-Kong			1	IG	100,00%	69,19%
ABN AMRO Asset Management (Singapore) Limited	Singapour			1	IG	100,00%	69,19%
ABN AMRO Asset Management Investments (Asia) Limited	Iles Cayman			1	IG	100,00%	69,19%
ABN AMRO Asset Management Real Estate (Asia)	Iles Cayman			1	IG	100,00%	69,19%
ABN AMRO Asset Management Real Estate, Korea (Cayman)	Iles Cayman			1	IG	100,00%	69,19%
ABN AMRO Emerging Europe Private Equity (Curaçao)	Antilles Néerlandaises			1	IG	100,00%	69,19%
ABN AMRO Infrastructure Capital Management Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	69,19%
ABN AMRO Investment Management Funds BV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	69,19%
Ace Equipment Leasing	Belgique			1	IG	100,00%	53,43%
Ace Leasing	Belgique			1	IG	100,00%	53,43%
Ace Leasing BV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	37,47%
ACG Capital Partners LLC	Etats-Unis			1	ME	50,00%	37,47%
ACG Investment Capital Partners LLC	Etats-Unis			1	ME	50,00%	37,47%
AFL Lease BV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	37,47%
AG Insurance - Groupe (ex Fortis Insurance Belgium SA)	Belgique			1	ME	25,00%	18,73%
Agrilease BV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	37,47%
Alfred Berg Administration A/S	Danemark			1	IG	100,00%	69,19%
Alfred Berg Asset Management AB	Suede			1	IG	100,00%	69,19%
Alfred Berg Asset Management Finland	Finlande			1	IG	100,00%	69,19%
Alfred Berg Asset Management Services	Suede			1	IG	100,00%	69,19%
Alfred Berg Fonder AB	Suede			1	IG	100,00%	69,19%
Alfred Berg Fondsmæglerselskab A/S	Danemark			1	IG	100,00%	69,19%
Alfred Berg Forvaltning AS	Norvege			1	IG	100,00%	69,19%
Alfred Berg Funds	Finlande			1	IG	100,00%	69,19%
Alfred Berg Kapitalförvaltning AB	Suede			1	IG	100,00%	69,19%
Alfred Berg Kapitalförvaltning AS	Norvege			1	IG	100,00%	69,19%
Alleray	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
Alpha Card SCRL	Belgique			1	ME	50,00%	37,47%
Alpha Crédit SA	Belgique			1	IG	100,00%	74,93%
Alsabail	France			1	ME	40,68%	15,24%
Aramea Asset Management AG	Allemagne			1	ME	30,00%	20,76%
Argance	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
Artemis Asset Management Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	74,93%
Artemis Fund Managers Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	74,93%
Artemis Investment Management Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	74,93%
Artemis Ocean Racing 2 Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	74,93%
Artemis Ocean Racing Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	74,93%
Artemis Strategic Asset Management Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	74,93%
Artemis Unit Trust Managers Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	74,93%
ASPI International Mutual Funds Managt Cy	Grèce			1	ME	45,00%	31,14%
Astir BV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	74,93%
Athymis Gestion SA	France			1	ME	34,00%	23,52%
Banking Funding Company SA	Belgique			1	ME	33,47%	25,08%
Banque de La Poste SA	Belgique			1	IP	50,00%	37,47%
Belgolaise SA	Belgique			1	ME	100,00%	74,93%
BGL (ex Fortis Bank Luxembourg SA)	Luxembourg			1	IG	65,96%	53,43%
Brand & Licence Company SA	Belgique			1	ME	20,00%	14,99%
CA Motor Finance Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	37,47%
Cadogan Associates LLC	Etats-Unis			1	IG	100,00%	51,89%
Cadogan Management (UK) Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	51,89%
Cadogan Management LLC	Etats-Unis			1	IG	75,00%	51,89%
Camomile Alzette Investments (UK) Limited	Iles Cayman			1	IG	100,00%	74,93%
Camomile Canopia Trading (UK) Limited	Iles Cayman			1	IG	100,00%	74,93%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008	
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008	
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009	
1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Groupe Fortis Bank SA / NV (suite)							
Camomile Investments UK Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	74,93%
Camomile Pearl (UK) Limited	Iles Cayman			1	IG	100,00%	74,93%
Camomile Ulster Investments (UK) Limited	Iles Cayman			1	IG	100,00%	74,93%
Captive Finance Limited	Hong-Kong			1	IG	100,00%	53,43%
Captive Finance Taiwan Co. Limited	Taiwan			1	IG	100,00%	53,43%
Certifimmo V SA	Belgique			1	IG	100,00%	74,93%
CF Leasing Limited	Bermudes			1	ME 12	50,00%	51,97%
Cofnylux SA	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
Comptoir Agricole de Wallonie	Belgique			1	ME 12	100,00%	74,93%
Credissimo	Belgique			1	ME 12	100,00%	74,93%
Crédit pour Habitations Sociales	Belgique			1	ME 12	77,56%	61,19%
Dalgarno	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
Delvino	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
Demetris NV	Belgique			1	ME 12	100,00%	74,93%
Dikodi BV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	74,93%
Dominet Bank Spolka Akcyjna	Pologne			1	IG	100,00%	74,93%
Dominet Finanse SA	Pologne			1	IG	100,00%	74,93%
Dominet SA	Pologne			1	IG	100,00%	74,93%
Dominet SPV-II Sp. z o.o.	Pologne			1	IG	100,00%	74,93%
Dreieck One Limited	Iles Cayman			1	IG	100,00%	53,43%
Elfa Auto	Luxembourg			1	IG	100,00%	37,47%
Eos Aremas Belgium SA	Belgique			1	ME	49,97%	37,44%
Eris Investissements	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
ES-Finance	Belgique			1	IG	100,00%	53,43%
Europay Belgium	Belgique			1	ME	39,80%	29,88%
Euro-Scribe SAS	France			1	ME	50,00%	18,73%
F.A.M. Fund Advisory	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
F.L. Zeebrugge	Belgique			1	IG	100,00%	53,43%
Fastnet Nederland	Pays-Bas			1	ME	47,84%	25,56%
FB Energy Canada Corp	Canada			1	IG	100,00%	74,93%
FB Energy Holdings LLC	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
FB Energy Trading S.à R.L.	Luxembourg			1	IG	100,00%	74,93%
FB Funding Company	Canada			1	IG	100,00%	74,93%
FB Holdings Canada Corp	Canada			1	IG	100,00%	74,93%
FB Transportation Capital LLC	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
FBC Limited	Bermudes			1	IG	100,00%	74,93%
FCM Private Equity II SL	Espagne			1	IG	71,77%	53,78%
FCM Private Equity SL	Espagne			1	IG	99,68%	74,70%
Fimagen Holding SA	France			1	IG	100,00%	74,93%
Fimapierre	France			1	IG	100,00%	69,19%
Finalia	Belgique			1	IG	51,00%	38,22%
Fintrimo SA	Belgique			1	ME	50,00%	46,83%
Flexifund Associates	Luxembourg			1	IG	100,00%	69,19%
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Burtenbach KG	Allemagne			1	IG	90,00%	3,21%
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Leverkusen KG	Allemagne			1	IG	90,00%	3,21%
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co. Objekt Thalfingen	Allemagne			1	IG	100,00%	53,43%
Folea II Verwaltungs GmbH	Allemagne			1	IG	100,00%	53,43%
Folea III Verwaltungs GmbH	Allemagne			1	IG	100,00%	53,43%
Folea Verwaltungs GmbH	Allemagne			1	IG	100,00%	53,43%
Fondo Nazca I FCR	Espagne			1	IG	100,00%	74,92%
Fondo Nazca II FCR	Espagne			1	IG	99,02%	74,20%
Fortis (USA) Financial Markets LLC	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Asset Management Japan CO Limited	Japon			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Bank Anonim Sirketi	Turquie			1	IG	94,11%	70,52%
Fortis Bank France SA	France			1	IG	99,98%	74,92%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009

1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Groupe Fortis Bank SA / NV (suite)							
Fortis Bank Malta Limited	Malte			1	IG	100,00%	70,52%
Fortis Bank Polska SA	Pologne			1	IG	99,81%	74,79%
Fortis Bank Reinsurance SA	Luxembourg			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Bank Suisse SA	Suisse			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Banque Monaco	Monaco			1	IG	99,96%	53,40%
Fortis Capital (Canada) Limited	Canada			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Capital Corporation	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Clean Energy Fund GP Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Clearing Americas LLC	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Energy Leasing X2	Pays-Bas			1	IG	100,00%	37,47%
Fortis Energy Leasing XI	Pays-Bas			1	IG	100,00%	37,47%
Fortis Energy Leasing X3 BV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	37,47%
Fortis Energy Leasing XIV BV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	37,47%
Fortis Energy Marketing & Trading GP	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Epargne Retraite	France			1	IG	69,99%	51,45%
Fortis Film Fund SA	Belgique			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	Belgique			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Financial Services LLC	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Finansal Kiralama AS	Turquie			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Finanz GmbH	Allemagne			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Funding LLC	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Funds (Nederland) NV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Gesbeta SA	Espagne			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Gestao de Investimentos Brasil Limitada	Brésil			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Gestion Privée	France			1	IG	99,99%	74,92%
Fortis Haitong Invest Managt Co Limited	Chine			1	ME	49,00%	33,90%
Fortis Holding Malta BV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	70,52%
Fortis Holding Malta Limited	Malte			1	IG	100,00%	70,52%
Fortis Ifico	Iles Cayman			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis International Finance Luxembourg SARL	Luxembourg			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis International Finance (Dublin)	Irlande			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Intertrust Group Holding (Groupe)	Suisse			1	ME	25,04%	13,38%
Fortis Investment Finance	France			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management (Cayman) Limited.	Iles Cayman			1	IG	99,99%	69,18%
Fortis Investment Management (India) Limited	Inde			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management (Schweiz) A.G.	Suisse			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management Argentina Soc. Gerente de FCI SA	Argentine			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management Australia Holdings Pty Limited	Australie			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management Australia Limited	Australie			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management Belgium	Belgique			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management Canada Limited	Canada			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management Chile SA	Chili			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management France	France			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management Holdings UK Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management Hong Kong Limited	Hong-Kong			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management Luxemb SA	Luxembourg			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management Netherlands NV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management SA	Belgique			1	IG	100,00%	71,64%
Fortis Investment Management UK Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Management USA Incorporated	Etats-Unis			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment NL Holding NV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investment Partners Pty Limited	Australie			1	ME	40,00%	27,68%
Fortis Investment Trust Company	Etats-Unis			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Investments Japan Holding Limited	Japon			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Lease	Belgique			1	IG	100,00%	53,43%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009

1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Groupe Fortis Bank SA / NV (suite)							
Fortis Lease (China) Co Limited	Chine			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease (France)	France			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease (Malaysia) Sdn. Bhd	Malaisie			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Car & Truck	Belgique			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Czech	République Tchèque			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Danmark AS	Danemark			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Deutschland AG	Allemagne			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Finland Oy	Finlande			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Group SA	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Group Services	Belgique			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Holding Norge AS	Norvege			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Holdings UK Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Hong Kong Limited	Hong-Kong			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Financial Leasing Company	Hongrie			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Hungaria Real estate	Hongrie			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Financial Leasing Company	Hongrie			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Iberia	Espagne			1	IG	100,00%	58,03%
Fortis Lease Immobilier Suisse	Suisse			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Luxembourg	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Nederland NV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Norge AS	Norvege			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	Pologne			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Portugal	Portugal			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease S.p.A.	Italie			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Singapore Pte Limited	Singapour			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Suisse	Suisse			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease Sweden AB	Suede			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease UK (1) Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	37,47%
Fortis Lease UK (2) Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	37,47%
Fortis Lease UK (3) Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	37,47%
Fortis Lease UK (4) Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	37,47%
Fortis Lease UK (5) Limited	Royaume-Uni			1	IG	90,00%	33,72%
Fortis Lease UK Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	53,43%
Fortis Lease UK Retail Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	37,47%
Fortis Liquidity High Grade USD	Luxembourg			1	IG	57,14%	39,54%
Fortis Luxembourg Finance SA	Luxembourg			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Luxembourg - Vie SA	Luxembourg			1	ME	50,00%	26,71%
Fortis Mediacom Finance	France			1	IG	99,99%	74,91%
Fortis Park Lane Ireland Limited	Irlande			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis PF Investments (UK) Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Portfoy Yonetimi AS	Turquie			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Prime Fund Solutions (USA) LLC	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Equity Asia Fund SA	Belgique			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Equity Belgium NV	Belgique			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Equity Expansion Belgium NV	Belgique			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Equity France Fund	France			1	IG	99,91%	74,87%
Fortis Private Equity France SAS	France			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Equity Management NV	Belgique			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	Belgique			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Investment Management Limited	Royaume-Uni			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Private Investment Polska	Pologne			1	IG	100,00%	74,79%
Fortis Proprietary Capital Incorporated	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Proprietary Investment Ireland Limited	Irlande			1	IG	100,00%	74,93%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009

1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Groupe Fortis Bank SA / NV (suite)							
Fortis Sec Investment Consultant Co Limited	Taiwan			1	IG	100,00%	69,19%
Fortis Securities LLC	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	37,47%
Fortis Wealth Management Hong Kong Limited	Hong-Kong			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Wealth Management Taiwan Co Limited	Taiwan			1	IG	100,00%	74,93%
Fortis Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie			1	IG	100,00%	70,52%
Friedland Participation et Gestion	France			1	IG	100,00%	37,47%
FSI Holdings Incorporated	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Fund Administration Services & Technology Network Belgium	Belgique			1	ME	47,80%	25,54%
Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg	Luxembourg			1	ME	47,79%	25,53%
Fundamentum Asset Management (FAM)	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
FV Holding N.V.	Belgique			1	ME	40,00%	29,97%
G I Finance	Irlande			1	IG	100,00%	74,93%
G.I.E. Services Groupe Fortis France	France			1	IG	80,33%	59,51%
Generale Bank Pref II NV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	74,93%
Generale Belgian Finance Cy Limited	Hong-Kong			1	IG	100,00%	74,93%
Genfinance International SA	Belgique			1	IG	100,00%	74,93%
Gesellschaft fur Capital & Vermögensverwaltung GmbH	Allemagne			1	IG	100,00%	74,93%
GIE Immobilier Groupe Fortis France	France			1	IG	92,48%	68,10%
Global Management Services	Roumanie			1	IG	100,00%	53,43%
Groelvermogen NV	Pays-Bas			1	IG	100,00%	69,19%
Haitong - Fortis Priv Eq Fund Management Limited	Chine			1	ME	33,00%	22,83%
Het Werkmanshuis NV	Belgique			1	ME	41,04%	30,75%
Immobilière Sauvenière SA	Belgique			1	IG	100,00%	74,93%
Industrifinans Forskningsparken Eiendom AS	Norvege			1	IG	100,00%	69,19%
Inkasso Kodat GmbH & Co. KG	Allemagne			1	IG	100,00%	74,93%
Internaxx Bank	Luxembourg			1	ME	25,00%	13,36%
Isabel SA	Belgique			1	ME	25,33%	18,98%
KIT Fortis Invest Management Consulting LLC	Russie			1	ME	50,00%	34,59%
KIT Fortis Invest Management Holding BV	Pays-Bas			1	ME	50,00%	34,59%
KIT Fortis Investment Management	Kazakhstan			1	ME	50,00%	34,59%
KIT Fortis Investment Management	Russie			1	ME	50,00%	34,59%
Kota Jaya Limited	Hong-Kong			1	IG	100,00%	37,47%
Kota Juta Limited	Hong-Kong			1	IG	100,00%	37,47%
La Maison Sociale de Tournai-Ath SA	Belgique			1	ME	99,72%	74,72%
La Propriété Sociale de Binche-Morlanwelz SA	Belgique			1	ME	20,81%	16,09%
Landbouwkantoor van Vlaanderen NV	Belgique			1	ME	100,00%	74,93%
Marie Lease SARL	Luxembourg			1	ME	50,00%	26,71%
Merconter SA	Argentine			1	IG	100,00%	69,19%
Merkur Beteiligungs und Verwaltungsgesellschaft mit Beschränkter Haftung	Allemagne			1	IG	100,00%	74,93%
Mermoz Jet Finance	Espagne			1	IG	100,00%	74,93%
Montag & Caldwell Inc	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Nazca Capital S.G.E.C.R. SA	Espagne			1	IG	70,00%	52,45%
Nazca Directorships I, S.L.	Espagne			1	IG	100,00%	52,45%
Nazca Directorships II, S.L.	Espagne			1	IG	100,00%	52,45%
Nazca Directorships III, S.L.	Espagne			1	IG	100,00%	52,45%
Nazca Inversiones SA	Espagne			1	IG	100,00%	74,92%
Nieuwe Maatschappij Rond Den Heerd NV	Belgique			1	ME	23,26%	17,43%
Nissan Finance Belgium NV	Belgique			1	IG	100,00%	69,56%
Ostara Partners Incorporated	Iles Cayman			1	ME	50,00%	34,59%
Ostara Partners Incorporated Korea	Iles Cayman			1	ME	50,00%	34,59%
Otis Vehicle Rentals Limited	Royaume-Uni			1	ME	40,00%	14,99%
Pad Gas Leasing Monroe LLC	Etats-Unis			1	IG	100,00%	74,93%
Pattison	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
Postbank Ireland Limited	Irlande			1	ME	50,00%	26,71%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009

1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Groupe Fortis Bank SA / NV (suite)							
Prestibel Left Village	Belgique			1	ME	70,06%	52,50%
PT ABN AMRO Manajemen Investasi	Indonésie			1	IG	84,99%	58,81%
PT Fortis Investments	Indonésie			1	IG	99,00%	68,50%
Quainton Funding SARL	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
RFH Limited	Bermudes			1	ME	49,90%	37,39%
SCI Champvernier	France			1	IG	100,00%	37,47%
SCI FLIF Azur	France			1	IG	100,00%	37,47%
SCI FLIF Château Landon	France			1	IG	100,00%	37,47%
SCI FLIF Evry 2	France			1	IG	100,00%	37,47%
SCI FLIF Le Gallo	France			1	IG	100,00%	37,47%
SCI FLIF Le Port	France			1	IG	100,00%	37,47%
SCI FLIF Sainte Marie	France			1	IG	100,00%	37,47%
Société Alsacienne de développement et d'expansion	France			1	IG	100,00%	53,43%
Sowo Investment SA	Belgique			1	IG	87,50%	65,57%
Tabor Funding	Luxembourg			1	IG	100,00%	53,43%
Textainer Marine Containers Limited	Bermudes			1	ME	25,00%	18,73%
Upper Hatch Securities Limited	Irlande			1	IG	100,00%	74,93%
Versiko AG	Allemagne			1	ME	25,10%	15,49%
Visa Belgium SRCL	Belgique			1	ME	24,86%	18,84%
Von Essen GmbH & Co KG Bankgesellschaft	Allemagne			1	IG	100,00%	74,93%
Wa Pei Finance Company Limited	Hong-Kong			1	IG	100,00%	74,93%
Wa Pei Properties Limited	Hong-Kong			1	IG	100,00%	74,93%
Structures Ad Hoc							
Alandes BV	Pays-Bas			1	IG		
BASS Master Issuer NV	Belgique			1	IG		
Scaldis Capital (Ireland) Limited	Irlande			1	IG		
Scaldis Capital Limited	Jersey			1	IG		
Lisia I Limited	Jersey			1	IG		
Park Mountain Lease 2008-I BV	Pays-Bas			1	IG		
Park Mountain SME 2007-I BV	Pays-Bas			1	IG		

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2008

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2009

1 - Acquisition	9 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle
2 - Création, franchissement de seuil	10 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle
3 - Cession	11 - Reconsolidation
4 - Déconsolidation	12 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
5 - Fusion entre entités consolidées	13 - Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de détail en Italie
6 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale	14 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence	15 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale	



4.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- Acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA au premier semestre 2009

Au terme des protocoles d'accord conclus les 10 octobre 2008 et 8 mars 2009, BNP Paribas a procédé à l'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA par voie de quatre apports dont deux de la part de l'Etat belge et deux de la part de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg :

Ces apports ont été réalisés les 12 et 13 mai 2009. A l'issue de ces apports :

- BNP Paribas détient 74,93% du capital et des droits de vote de Fortis Banque SA (qui détient elle-même une participation de 50% du capital plus une action dans BGL SA) ainsi qu'une participation directe de 15,96% en capital et droits de vote dans BGL SA.
- L'Etat belge (à travers la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), société anonyme d'intérêt public de droit belge agissant pour le compte de l'Etat belge) détient une minorité de blocage de 25% plus une action dans Fortis Banque SA et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg détient une minorité de blocage de 34% dans BGL SA.
- L'Etat belge détient (à travers la SFPI) 9,83% du capital et 11,59% des droits de vote de BNP Paribas et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg détient 0,99% du capital et 1,17% des droits de vote de BNP Paribas. L'Etat belge s'est engagé à conserver les 88 235 294 actions BNP Paribas reçues en rémunération du premier des deux apports jusqu'au 10 octobre 2010 et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 50% des actions BNP PARIBAS reçues en rémunération de ses deux apports (soit 6 108 774 actions BNP Paribas) jusqu'au 23 octobre 2009.

Le prix d'acquisition des actions émises par Fortis Banque SA et BGL SA s'est élevé respectivement à 5 686 millions d'euros et 562 millions d'euros, y compris les frais d'acquisition, et a été déterminé sur la base des cours de l'action BNP Paribas à la date des apports soit 46,69 euros pour les titres émis le 12 mai 2009 et 45,98 euros pour les titres émis le 13 mai 2009. La description des augmentations de capital rémunérant chacun des apports figure dans la note 4.a « Evolution du capital et résultat par action ».

L'opération comporte également trois transactions réalisées à la même date que le premier apport :

- l'acquisition par Fortis Banque auprès de Fortis Insurance N.V. de 25% du capital plus une action de Fortis Insurance Belgium SA/NV pour un prix de 1 375 millions d'euros ;
- la prise de participation par BNP Paribas à hauteur de 11,76% en capital (soit 200 millions d'euros) dans une société de défaillance (Royal Park Investments SA/NV, ci-après RPI), qui a procédé à l'acquisition de certains crédits structurés auprès de Fortis Banque pour un prix total de 11,8 milliards d'euros. Le solde du capital de RPI est détenu à hauteur de 43,53% par l'Etat belge et de 44,71% par Fortis SA/NV et Fortis N.V.. BNP Paribas participe également à hauteur de 519 millions d'euros (soit 10% de la dette senior) au financement en dette du prix d'acquisition, dont le solde est assuré par Fortis Banque à hauteur de 4 891 millions d'euros en dette super senior et de 4 668 millions d'euros en dette senior (cette dernière tranche bénéficiant de la garantie à première demande de l'Etat belge).
- l'octroi par Fortis Banque à Fortis SA/NV d'un prêt de 1.000 millions d'euros bénéficiant de la garantie à première demande de l'Etat belge afin notamment de financer sa prise de participation au capital de RPI.



L'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA permet à BNP Paribas de poursuivre le déploiement en Europe de son modèle de banque intégrée par l'adjonction de deux nouveaux marchés domestiques, la Belgique et le Luxembourg, à ses deux marchés domestiques actuels que sont la France et l'Italie.

Les activités de Fortis Banque SA et de BGL SA s'articulent autour de la banque de détail (« Retail Banking »), de la banque privée (« Private Banking »), de la gestion d'actifs (« Asset Management ») et de la banque commerciale (« Merchant Banking »).

- L'activité banque de détail propose des services financiers aux particuliers, aux travailleurs indépendants, aux professions libérales et aux petites entreprises. Elle comprend un réseau de 1 064 agences et de trois millions de clients en Belgique, de 37 agences pour environ 280 000 clients au Luxembourg, ainsi que des réseaux en Pologne, en Turquie et en France. En outre, les activités postales en Belgique (Banque de La Poste) et en Irlande (Postbank) permettent à Fortis Banque de proposer un portefeuille élargi de produits par le biais de ces réseaux postaux respectifs. Fortis Banque dispose de plus de 2000 points de vente en Europe.
- L'activité banque privée propose des solutions intégrées et internationales de gestion d'actif et de passif à des particuliers fortunés, leurs entreprises et leurs conseillers. Son encours d'actifs sous gestion s'élevait à 43 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Fortis Banque est un acteur de premier plan dans les segments de la banque privée en Belgique et au Luxembourg et a une position bien établie en Suisse.
- Fortis Banque opère essentiellement via sa filiale Fortis Investments des activités de gestion d'actifs, qui s'étendent de la gestion de portefeuille institutionnelle (« mandats ») au développement et à la gestion de fonds communs de placement (« mutual funds »). Son encours d'actifs sous gestion s'élevait à 170 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Fortis Investments est le cinquième gestionnaire d'actifs européens, hors marché monétaire.
- L'activité banque commerciale propose un large éventail de produits et services financiers sur mesure aux entreprises de taille moyenne à vocation européenne, ainsi qu'aux grandes entreprises et clients institutionnels avec une attention particulière sur l'Europe et certaines régions d'Amérique du Nord et d'Asie. Fortis Banque dispose d'une franchise reconnue et de positions de niche intéressantes sur les marchés. L'apport des activités de Merchant Banking va permettre à BNP Paribas de compléter sa franchise actuelle sur ces métiers. Les activités de banque de financement et d'investissement de Fortis Banque se verront appliquer les politiques de gestion du risque en vigueur chez BNP Paribas.

Le groupe BNP Paribas a procédé au retraitement du dernier bilan établis par les groupes Fortis Banque et BGL avant la date de leur acquisition, dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables des groupes Fortis Banque et BGL avec celles appliquées par le groupe BNP Paribas, et par application de la méthode de l'acquisition (« purchase accounting ») prescrite par les normes IFRS (cf. note 1.b.4 « regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition »).

Les retraitements opérés, d'un montant de - 6 540 millions d'euros après effet d'impôt et en part totale ont principalement porté sur :

- les provisions pour risque de crédit spécifiques et de portefeuille, pour l'essentiel liées à des modalités d'évaluation, et les provisions pour litiges et passifs éventuels, pour un total de - 3 163 millions d'euros ;
- l'évaluation des portefeuilles de crédits, de titres et des autres actifs ainsi que des dettes et des autres passifs à leur valeur de marché ou à son équivalent (- 3 059 millions d'euros) ;
- l'amortissement des survaleurs préexistantes au regroupement d'entreprises et la dépréciation de certains autres actifs incorporels (- 2 330 millions d'euros), ainsi que sur une évaluation de la marque Fortis (+ 100 millions d'euros), soit au total - 2 230 millions d'euros ;
- l'évaluation des opérations de marché et des placements réalisés en titres à revenu variable selon les méthodes prévalant au sein du Groupe BNP Paribas (- 1 482 millions d'euros) ;



- les engagements sociaux (- 1 151 millions d'euros), principalement pour tenir compte de la valeur des paramètres actuariels à la date de la prise de contrôle dans la mesure des engagements post emplois, et de passifs éventuels afférents aux plans de départ à la retraite ;
- l'évaluation de certains autres actifs, notamment immobiliers (178 millions d'euros) ;
- la reconnaissance de créances fiscales notamment liées aux déficits reportables et aux différences temporaires, nette des passifs éventuels (+ 1 634 millions d'euros), ainsi que les effets nets d'impôts relatifs aux retraitements opérés (+ 2 733 millions d'euros), soit au total 4 367 millions d'euros.

La marque Fortis a été reconnue comme un actif incorporel dans le cadre de l'affectation du coût d'acquisition. La valeur de la marque a été déterminée en considérant les pratiques observées pour évaluer ce type d'actif dans le secteur bancaire et par comparaison avec des banques cotées de taille comparable, en tenant compte de l'évolution récente de la notoriété de la marque Fortis et en particulier les conditions ayant conduit à la prise de contrôle de cette banque par le groupe BNP Paribas.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale, à la valeur de marché ou son équivalent, des actifs, passifs, éléments de hors bilan et passifs éventuels identifiables, n'étant pas achevées, les retraitements opérés sont susceptibles d'être ajustés dans un délai de douze mois à compter de la date de prise de contrôle, conformément à la norme IFRS 3 § 62.

Ces retraitements ont conduit à réduire de 4 997 millions d'euros les capitaux propres, part du groupe, de Fortis Banque et de BGL à leur date d'acquisition dégageant ainsi un écart d'acquisition négatif provisoire de 815 millions d'euros enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».



Le tableau ci-après présente le bilan consolidé des groupes Fortis Banque et BGL au 30 avril 2009 établi selon les normes IFRS avant la prise de contrôle de ces deux groupes par le Groupe BNP Paribas, et son bilan à cette même date tenant compte des retraitements opérés conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprise telles que prescrites par les normes IFRS, et aux normes et principes applicables au sein du Groupe BNP Paribas :

En millions d'euros	30 avril 2009	30 avril 2009
	Après ajustements liés au regroupement	Avant regroupement
ACTIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	106 697	109 366
Actifs disponibles à la vente	68 576	96 526
Prêts et créances sur les établissements de crédit	51 081	39 793
Prêts et créances sur la clientèle	233 156	213 990
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	3 553
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 903	3 657
Ecarts d'acquisition	-	1 931
Autres actifs	54 413	51 420
TOTAL ACTIF	517 826	520 236
PASSIF		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	111 579	111 779
Dettes envers les établissements de crédit	110 863	110 720
Dettes envers la clientèle	203 465	202 616
Dettes représentées par un titre	39 539	39 177
Dettes subordonnées	17 968	18 246
Autres passifs	22 803	19 904
Total Dettes	506 217	502 442
Total Capitaux propres consolidés	11 609	17 794
TOTAL PASSIF	517 826	520 236

Consolidée par intégration globale depuis sa date de prise de contrôle, la contribution des sous-groupes Fortis Banque et BGL aux résultats du Groupe BNP Paribas s'est élevée au premier semestre 2009 depuis sa date d'acquisition à 367 millions d'euros de résultat net et 259 millions d'euros de résultat net, part du Groupe.

L'impact de cette acquisition a été au titre du premier semestre 2009 une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 3 470 millions d'euros.

Le tableau ci-après présente la contribution qui aurait été celle des sous-groupes Fortis Banque et BGL en part totale au titre du premier semestre 2009 si l'acquisition avait eu lieu au 1er janvier 2009. Ces éléments ne tiennent compte que de façon estimée des effets qu'auraient eus, sur la période courant du 1er janvier à la date effective de prise de contrôle, les retraitements d'acquisition qui auraient été opérés sur le bilan de ces deux sous groupes à la date du 1er janvier 2009.

En millions d'euros,	1er semestre 2009
Produit net bancaire	4 356
Charges générales d'exploitation	(2 617)
Coût du risque	(969)
Résultat d'exploitation	770
Autres résultats hors exploitation	77
Résultat avant impôt	847
Impôt sur les bénéfices	(179)
Résultat net	668



Procédures en cours relatives à l'adossement de Fortis Bank au groupe BNP Paribas, introduites en Belgique et au Royaume des Pays-Bas.

Le 28 janvier 2009, une citation à comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles a été délivrée à Fortis Banque (ainsi qu'à Fortis et d'autres sociétés du groupe Fortis, au Royaume des Pays-Bas, à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, à BNP Paribas et à la Banque centrale néerlandaise – De Nederlandsche Bank) par des actionnaires minoritaires de Fortis représentés par Me. Michaël Modrikamen. En regard de Fortis Banque, les plaignants demandent principalement au Tribunal, outre l'octroi de mesures provisoires, (i) d'annuler la délibération du Conseil d'Administration de Fortis du 29 septembre 2008, dans la mesure où elle aurait déterminé le nombre d'actions Fortis Banque émises lors de l'augmentation de capital à laquelle a souscrit la SFPI ; (ii) d'annuler la résolution du Conseil d'Administration de Fortis du 3 octobre 2008, ainsi que les accords et conventions qui en ont découlé et qui sont notamment relatifs à la vente de Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. A titre subsidiaire, et dans l'hypothèse où une telle transaction ne pourrait être annulée, il est demandé au tribunal de condamner solidairement le Royaume des Pays-Bas et la Banque centrale néerlandaise au paiement d'une indemnité de 5 euros (majoré des intérêts courant à compter du 3 octobre 2008) par action détenue par les plaignants. Les plaignants sollicitent également du tribunal qu'il annule la décision du Conseil d'Administration de Fortis de vendre sa participation dans Fortis Banque ainsi que la ou les convention(s) portant sur cette cession. Subsidiairement et à supposer qu'une telle cession ne puisse être annulée, les plaignants demandent à la juridiction commerciale de condamner solidairement la SFPI et BNP PARIBAS au paiement d'une indemnité de 4 euros (majoré des intérêts courant à compter du 3 octobre 2008) par action détenue par les requérants. Cette instance est toujours en cours.

Le 27 avril 2009 une citation à comparaître devant la Cour d'Amsterdam a été délivrée à Fortis Bank (ainsi qu'au Royaume des Pays Bas, à Fortis N.V., Fortis SA/NV, Fortis Insurance N.V., Fortis Insurance International N.V) par VEB (Vereniging van Effectenbezitters) et Deminor CVBA international. L'action des plaignants en responsabilité civile, est fondée sur le comportement qui serait imputable au Royaume des Pays Bas vis-à-vis des deux compagnies cotées Fortis N.V et Fortis SA/NV ainsi que vis-à-vis de Fortis Bank, en leur imposant la vente des activités néerlandaises d'assurance et de banque le 3 octobre 2008. Ils sollicitent de la Cour qu'elle rende une décision de principe affirmant que (i) le Royaume des Pays Bas a imposé la vente et qu'il a agit de manière illégitime ; (ii) le Royaume des Pays Bas, ce faisant, a également agit de manière illégitime envers les actionnaires de Fortis ; (iii) la responsabilité du Royaume des Pays Bas est engagée et que celui-ci doit indemniser le préjudice causé aux actionnaires. A titre subsidiaire, et dans l'hypothèse où les réclamations (i) et (ii) seraient rejetées, il est demandé à la Cour d'émettre une injonction obligeant Fortis N.V. et Fortis SA/NV, sous astreinte journalière de 10 million d'euros courant à compter de la notification de la décision, à initier une action en responsabilité à l'encontre du Royaume des Pays Bas pour obtenir une indemnisation.

Bien qu'on ne puisse exclure la possibilité que de telles actions se traduisent effectivement par des pertes, pour BNP Paribas et en particulier pour Fortis Bank, le risque apprécié au 30 juin 2009 est considéré comme très faible.



- Autres regroupements d'entreprises

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros						
				Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition ⁽¹⁾	Impact sur la trésorerie	Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽²⁾			
							Actif		Passif	
Regroupements d'entreprises réalisés au 1er semestre 2009										
Groupe Bank Insinger de Beaufort										
	Investment Solution	Pays-Bas	58%	159	105	5	Prêts aux établissements de crédit	176	Dettes envers la clientèle	352
							Prêts à la clientèle	111		
Credifin Banco SA										
	Retail Banking	Portugal	50%	148 ⁽⁴⁾	86 ⁽⁴⁾	(146) ⁽⁴⁾	Prêts à la clientèle	606	Dettes envers les établissements de crédit ⁽³⁾	526
Regroupement d'entreprises réalisés au 1er semestre 2008										
SREI Equipment Finance Private Limited										
	Retail Banking	Inde	50%	136	69	(113)	Prêts à la clientèle	483	Dettes envers les établissements de crédit	423
									Dettes représentées par un titre	85

(1) En contrevaletur euro à la date de clôture

(2) Données provisoires en valeur de marché ou son équivalent pour les regroupements du 1er semestre 2009

(3) Dette essentiellement souscrite par BNP Paribas SA

(4) Donnée correspondant à la part complémentaire acquise

- Groupe Bank Insinger de Beaufort

En avril 2009, BNP Paribas Wealth Management International Paris a acquis 58% du Groupe Insinger de Beaufort, composé de sociétés situées aux Pays-Bas, au Royaume Uni et en Suisse, spécialisées dans la gestion de fortune, et qui gèrent 6.4 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers fortunés.

9 sociétés du groupe Insinger de Beaufort sont entrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale dès la date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du Groupe BNP Paribas n'est pas significative sur le premier semestre 2009.

Suite à cette acquisition la société Bank Insinger de Beaufort N.V. a absorbé la société Nachenius Tjeenk & Co N.V., entité déjà détenue par BNP Paribas Wealth Management International Paris et ayant une activité au Pays-Bas similaire à celle de Bank Insinger de Beaufort.

- Credifin Banco SA

Fin mai 2009, Banco Cetelem Portugal a acquis auprès du groupe Laser la totalité des actions de la société Credifin Banco SA, conduisant ainsi à sa prise de contrôle par le Groupe BNP Paribas. Credifin Banco S.A. a été consolidée en intégration globale à compter de cette date. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur le premier semestre 2009.

- SREI Equipment Finance Private Limited

En avril 2008, BNP Paribas Lease Group, filiale de BNP Paribas, a acquis 50% des actions de la société indienne SREI Equipment Finance Limited, spécialisée dans le financement d'équipements d'infrastructures. Cette société est consolidée par intégration proportionnelle.